

PARTICIPATION PAYSANNE ET POPULISME BUREAUCRATIQUE

Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement

par Jean-Pierre CHAUVEAU

La «participation paysanne» est aujourd'hui le maître-mot en matière de développement rural. Il est clair que ce constat vaut pour l'ensemble des questions relatives au développement, rural ou non, et pour tout ce qui touche à ce qu'il est convenu d'appeler «l'évolution» des sociétés sous-développées, y compris dans leur dimension politique. Nous ne nous attarderons pas ici sur les rapports bien connus du «développementalisme» avec les présupposés culturels des sociétés modernes¹ afin de mieux préciser, en nous limitant au domaine rural et ouest-africain, les implications sociologiques et anthropologiques, quelquefois inattendues, de ce constat général².

Questions autour d'une pensée hégémonique

Qui est contre la participation paysanne ?

Personne en vérité ! Elle est unanimement prônée par les différentes versions du «développement participatif» qui privilégient la lutte contre la pauvreté et la couverture des besoins fondamentaux et posent comme principe que ces objectifs ne peuvent être atteints que dans la mesure où les populations et, au premier chef, les groupes ruraux numériquement

1 Cf. entre autres, NISBET 1970, SAHLINS 1980, DUMONT 1985, BARÉ 1987, VUARIN 1988.

2 Nous remercions particulièrement Philippe LAVIGNE DELVILLE ainsi que Pierre-Yves GUIHÉNEUF, Jean-Pierre JACOB, Elizabeth KLEEMBEIER, Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN et Michael SINGLETON pour leurs critiques et commentaires.

les plus représentatifs mais habituellement les moins représentés dans les structures de développement (notamment le paysan de base et les femmes), sont associés à leur définition et à leur mise en œuvre. On peut résumer cette approche du développement rural en parlant de «pilotage par la demande» par opposition aux théories et aux pratiques antérieures qui privilégient l'initiative des agences de développement et le recours au capital et impliquent par conséquent la passivité des populations (COHEN et UPHOFF 1980). On peut ainsi regrouper dans l'approche générale du développement participatif le développement à la base, décentralisé, communautaire, participatif, auto-centré, par auto-promotion, par auto-animation, par le mouvement coopératif, etc³ :

La philosophie du «modèle participatif» de développement rural s'est effectivement imposée auprès des catégories les plus diverses d'agents intervenant dans le développement : les ONG, mais aussi les institutions internationales d'aide et de financement du développement, les services de coopération des principaux pays industrialisés, les universitaires, les publicistes. Il est sans doute inutile d'insister sur le poids de cette approche dans les multiples ONG⁴ et dans la littérature plus académique ou issue de la recherche-développement⁵.

Il n'est par contre pas inutile de rappeler que, depuis le milieu des années 1970, une institution comme la Banque mondiale, alors plutôt connue pour défendre les grands projets et les équilibres budgétaires globaux, avait déjà les yeux de Chimène pour les projets œuvrant à la couverture des «besoins fondamentaux» et à un «développement équitable» (BATES et DONALDSON 1975, YUDELMAN 1977). Dans cette perspective, la Banque a suscité en son sein des réflexions approfondies sur le «développement institutionnel», c'est-à-dire sur les moyens organisationnels à mettre en œuvre dans les PVD pour éviter les biais suscités dans les projets par les groupes dominants ou favorisés par les «décideurs» politiques (groupes sociaux économiquement et politiquement privilégiés, populations urbaines...). Il n'est donc pas étonnant de constater que, parmi les ouvrages défendant le plus fermement l'approche institutionnelle «participative», trois sont le fait d'experts ayant travaillé ou travaillant à la Banque : Uma Lele (1975, 1984 et 1989), Robert CHAMBERS (1983), M.M. CERNEA (1985, éd.). Même si l'on peut penser que, comme dans toute bureaucratie, ces positions peuvent refléter des dissidences internes, il n'est pas douteux que les principes défendus sont parfaitement en accord avec une des

3 Sur ces différentes appellations, voir, par exemple, BELLONCLE 1979, GENTIL 1984, Groupe de travail Coopération française 1989, HOLDCROFT 1984, KWAN KAI HONG 1991, LAVILLE 1972, MEISTER 1977.

4 ... et les bureaux d'études et réseaux qui en partagent l'esprit. Par exemple, en France, le GRET, Solagral, le CIEPAC, l'IRAM, le GRDR, le CIEPAD, etc. Sur les orientations générales des ONG dans le développement rural, voir DIDIERLAURENT 1985, *Bulletin of University of Reading* 1990, Pottier, ed., 1993.

5 Par exemple, en France : BELLONCLE 1979 et 1987, MEISTER 1969 et 1977, GENTIL 1984. Ces dernières années, la thématique de la participation s'est largement confondue avec celle des associations et organisations paysannes ou avec celle, plus générale, de l'organisation de la «société civile». Voir, par exemple, LAVIGNE DELVILLE 1988 et 1992-a, MERCOIRET 1990, BERTHOMÉ 1990, CHOMBART de LAUWE 1990, GENTIL et MERCOIRET 1991, LACHENMANN 1992, Voir aussi «Bibliographie thématique : les organisations paysannes»: *Bulletin de l'APAD*, 3: 73-76.

orientations de fond de la Banque et, de manière générale, du Groupe des Nations unies. L'attestent par exemple le livre de Mc NAMARA, *Une vie meilleure pour deux milliards d'hommes* (publié en français en 1973), et l'étude de David MORAWETZ (publiée en 1977 par la Banque mondiale) où l'auteur établit que la satisfaction des besoins élémentaires, la recherche d'une croissance plus égalitaire et celle d'un développement indépendant ne sont que «redécouverte de problèmes qui tenaient une place centrale dans les écrits sur le développement économique juste après la Deuxième Guerre mondiale» (Morawetz 1977 : 7).

L'OCDE laisse paraître à la même époque une inflexion semblable vers la satisfaction des besoins essentiels et l'aide aux petits exploitants en évitant les «pratiques artificielles» d'aide (OCDE 1978, Snrech 1988). La FAO lance en 1982 son «Programme de participation populaire» à l'usage du développement rural (FAO 1990). Il en est de même pour les grandes agences d'aide et de coopération bilatérales. Concernant l'USAID, COHEN et UPHOFF (1980) montrent que dès la fin des années 1960, universitaires, praticiens du développement et membres du Congrès soulignent l'intérêt d'une approche participative et décentralisée explicite. Concernant la Coopération française, on trouve la même évolution d'ensemble (ministère de la Coopération 1976, Groupe de travail... 1990). La Caisse centrale de coopération économique (devenue Caisse française de développement) manifeste clairement son souci de «responsabiliser les acteurs» en tablant sur l'appui aux organisations paysannes (THÉNEVIN 1989, GENTIL *et al.* 1990, DEVÈZE et ROUVIÈRE 1991).

Le «modèle participatif» n'est donc pas l'apanage d'un courant théorique ou doctrinaire du développement. Au nom de l'efficacité comme au nom de l'équité, les agences et les opérateurs de développement les plus divers, voire les plus opposés (les militants nationaux les plus populistes, les ONG les plus «tiers-mondistes», les gouvernements les plus attachés à leur autorité et la très raisonnable Banque mondiale) affirment leur philosophie participative.

De quelques paradoxes de l'hégémonie participative

L'usage hégémonique qui est fait de l'approche participative comme stratégie de développement apparaît cependant quelque peu paradoxal. En premier lieu, reconnue par tous comme seule solution possible, elle est aussi utilisée par les différents courants ou types d'opérateurs qui s'en réclament pour se distinguer les uns des autres. Au nom du réalisme ou au nom des principes, ONG, institutions internationales et agences gouvernementales se retrouvent sur le même terrain pour se compléter parfois, s'affronter le plus souvent. En second lieu, réputée constituer un approche alternative et récente aux orientations antérieures unanimement condamnées (les années 1970 sont considérées comme le tournant décisif à partir duquel s'impose l'approche participative), on la retrouve pourtant clairement affirmée depuis que les colonisateurs éprouvèrent la nécessité de rationaliser leur savoir et leurs pratiques pour mieux intervenir sur les agricultures africaines.

Pourquoi, dans une telle situation de consensus, clamer si haut et si fort son attachement à la participation des populations dans les opérations de développement ? Pourquoi, afin de justifier la validité de l'approche participative, se prévaloir d'une histoire largement édulcorée ? Pour rendre compte de ces paradoxes, dont l'explication relève en somme de la sociologie de la connaissance et de la culture du «monde du développement», nous développerons les points suivants.

1) Nous tenterons d'abord d'établir la thèse que, contrairement à l'idée courante, la «participation des populations» a très tôt constitué la pierre angulaire des conceptions en matière de développement rural. Cette première partie, intitulée «Archéologie du développement participatif», porte sur un corpus (cf. bibliographie) qui comprend des ouvrages et des documents rédigés par des administrateurs, des universitaires et des experts reconnus durant la période coloniale. Ce corpus ne prétend pas être exhaustif, ni *a fortiori* statistiquement représentatif de l'énorme littérature produite sur la mise en valeur coloniale et le développement rural⁶. Dans une certaine mesure, il est même intentionnellement partial puisqu'il sélectionne des écrits qui privilégient ce que nous appelons aujourd'hui l'approche participative, alors que, bien évidemment, on pourrait collectionner les citations et les thèses qui, à l'opposé, font valoir la nécessité d'une approche autoritaire et centralisée, bref, non participative. Ce corpus suffit cependant à repérer la récurrence du thème de la participation dans l'histoire des idées et des institutions du développement et à établir, dans la culture du développement elle-même, la simultanéité, voire la complicité de deux approches en apparence inconciliables.

Nous utilisons dans l'intitulé le terme «d'archéologie» (au sens de FOUCAULT) de préférence à celui «d'histoire» pour éviter de laisser croire que la participation paysanne aurait été — et serait encore aujourd'hui — un objet de connaissance unifié dont il serait possible de décrire rétrospectivement le développement — conception linéaire et cumulative, en un mot positiviste, qui nourrit précisément les malentendus actuels. Il convient plutôt de considérer la participation des populations à l'œuvre de développement comme un élément régulier de

6 En dépit de ce qu'avancent la plupart des auteurs (par exemple LACOSTE 1978, LATOUCHE 1988), il est tout à fait inexact que l'usage du terme de «développement» soit récent et qu'il se soit alors substitué à des termes d'origine coloniale (tel celui de «mise en valeur») en élargissant son domaine à des aspects qualitatifs et moraux. Le terme de développement était en usage déjà au XIX^e siècle (voir par exemple l'ouvrage publié par L. DESGRAND en 1884 : *De l'influence des religions sur le développement économique des peuples*) et il a toujours été conservé dans la tradition coloniale britannique dans laquelle la notion de «développement social» s'affirme dans les années 1930. Le terme de «mise en valeur» s'est imposé dans la tradition coloniale française après la Première Guerre mondiale en association avec les mêmes valeurs «humanistes» (COHEN 1973, GIRARDET 1972).

la structure de connaissance et du système de valeurs caractéristiques des sociétés dites modernes.

Nous ne développerons pas ici cet aspect théorique⁷ mais nous verrons qu'il a de fortes implications dans la question de savoir si la solution participative au développement se résume ou non à combler l'écart entre les discours affichés à l'égard de la participation et les pratiques réelles. Nous tenons, quant à nous, toujours à la suite de Foucault, que le discours sur la participation constitue aussi une pratique, indissociable des pratiques dites «réelles», qu'elle contribue à doter de sens. L'élucidation des conditions de possibilité d'une telle «pratique discursive» du développement apparaît dès lors comme un préalable épistémologique pour qui souhaite ne pas s'en tenir à une vision idéologique, voire théologique du développement⁸. Les deux parties suivantes éclairent précisément les conditions d'énonciation et de mise en œuvre des idées-valeurs participatives.

2) Dans une deuxième partie, intitulée «L'invention de la tradition du développement», nous examinerons comment la participation paysanne est pensée comme le thème central d'une néo-tradition, au sens précis qu'a ce terme en anthropologie, c'est-à-dire un principe agissant et partagé à partir duquel une culture donnée (ici la sous-culture des professionnels du développement) définit son identité et sa légitimité par opposition à une tradition rétrospectivement construite et désormais condamnée. Suivant en cela les tenants actuels de la néo-tradition participative, qui situent eux-mêmes la naissance de leur mouvement contestataire durant les années 1970, nous montrerons comment, effectivement, s'opéra cette invention de la tradition dans la période des années 1960 et 1970 et comment elle aboutit à réinventer, à l'usage des contemporains, la pratique discursive du populisme colonial en l'épurant de ses scories historiques les plus embarrassantes. Le terme «invention de la tradition», emprunté aux historiens et aux anthropologues qui l'utilisent à propos tant des sociétés industrielles que des sociétés africaines, suggère la similitude des formes de production culturelle en œuvre dans la «culture du développement» et dans n'importe quel système ou sous-système culturel.⁹

3) Nous proposerons, enfin, une analyse de la reproduction de la culture du développement à partir de la notion de «populisme

7 On se reportera notamment aux notions «d'epistémè» et de «formation discursive» de FOUCAULT (1966, 1969, 1971) et à celle de «système d'idées-valeurs des sociétés modernistes» de L. DUMONT (1977 et 1985). La notion de «construction sociale de la réalité» (BERGER et LUCKMANN 1989) peut être utile pour comprendre la manière dont se constituent non seulement les «idées» savantes mais aussi les connaissances communes, sur l'imbrication desquelles repose l'idée-valeur de développement et la néo-tradition du développement participatif.

8 Cf. entre autres, J.-P. OLIVIER de SARDAN 1990-a et b.

9 Voir, par exemple, HOBSBAWM et RANGER 1983 et POUILLON 1991.

bureaucratique» et de la place du modèle participatif dans cet idéal-type des valeurs et des institutions qui se réclament du développement. La thèse qui sera défendue est la suivante. Marquée par une double empreinte contradictoire, celle de l'administration rationnelle et bureaucratique et celle du populisme (et de sa variante misérabiliste), la mise en œuvre du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement secrète en permanence l'idéologie participative. Celle-là constitue par conséquent et simultanément un élément de contestation du populisme bureaucratique et une condition de sa reproduction.

Peut-être n'est-il pas inutile de préciser que l'intention de ce texte n'est pas de se limiter à une charge trop facile sur les ambiguïtés, les malentendus, les naïvetés, quelquefois les perversions malignes que charrient nécessairement les discours et les pratiques du développement participatif — et, cela fait, d'en conclure, selon la procédure classique de la «rhétorique réactionnaire» analysée par Alfred HIRSCHMAN (1991), à l'inanité, à la perversité ou même aux dangers de l'approche participative quant aux objectifs fondamentaux du développement¹⁰. S'il n'est certes pas inutile de rappeler ces risques, surtout lorsqu'une pensée devient hégémonique, l'auteur demeure convaincu que l'amélioration des conditions de vie des populations est indissociable en dernière analyse de leurs propres initiatives et de leurs propres projets de société — à condition que ces initiatives et ces projets soient reconnus pour ce qu'ils sont, ce qui est précisément la principale et peut-être la seule difficulté¹¹.

Il s'agit donc, avant tout, d'attirer l'attention sur les points aveugles du système de valeurs caractéristique de la «culture du développement» telle que la perçoivent et la mettent en action les opérateurs de développement. En effet, la professionnalisation des métiers du développement caractéristique de la seconde moitié de ce siècle (dans la recherche, l'expertise, les organisations spécialisées tant gouvernementales que non gouvernementales, chez les spécialistes du Nord comme du Sud) a contribué paradoxalement à renforcer, par une sous-culture d'organisation ou professionnelle, les valeurs que la culture occidentale dominante associe à la notion de développement. C'est donc plutôt à rendre compte de ces dispositions largement inconscientes (ce qui est précisément le propre des «habitus» culturels) et de leur reproduction que nous allons surtout nous attacher — espérant ainsi contribuer à doter la profession de cet indispensable garde-fou.

10 Au terme de développement, nous préférons la formule : amélioration des services à rendre aux différentes catégories de paysans en fonction de leur environnement économique, social et écologique (Cf. Pourquoi l'APAD ?, *Bulletin de l'APAD* n° 1 : 3-6).

11 Voir, par exemple, *Cahiers du CIDEP* 1990.

Archéologie du développement participatif

Le populisme colonial de l'entre-deux-guerres

On peut repérer précisément le moment à partir duquel se diffuse de manière décisive le « modèle participatif » de développement rural dans les administrations coloniales britannique et française : la fin de la Première Guerre mondiale. D'abord, passée la phase de conquête militaire¹², les entreprises coloniales agricoles échouent et l'expérience « en vraie grandeur » d'une économie planifiée de type tributaire se révèle irréaliste¹³. Ensuite, le recrutement et la formation des administrateurs coloniaux changent profondément avec la création de l'École coloniale¹⁴. L'administration coloniale française est de plus en plus fortement influencée par l'*Indirect Rule* britannique et l'association des paysans devient le maître mot contre l'exploitation autoritaire et destructrice de ressources prônée auparavant par le « Pacte colonial »¹⁵. Loin d'en être le simple prolongement, comme il est dit souvent, la politique de « mise en valeur » prônée par le ministre Sarraut en prend le contre-pied pour promouvoir « l'accroissement économique et le développement humain ». Un extrait du « programme agricole de l'AOF pour 1921 » élaboré par l'inspecteur général de l'agriculture de l'AOF Yves HENRY est suffisamment explicite quant à l'émergence précoce du modèle participatif (HENRY 1922, extraits).

«Éduquer le paysan, lui donner les moyens de s'outiller, puis d'apporter progressivement à sa terre les améliorations foncières sans lesquelles tout programme ne serait qu'un vain mot, quel horizon nouveau ces nécessités ouvrent à la politique africaine et combien de questions inattendues elles posent aux pouvoirs publics !

On n'en retiendra ici que trois, les trois principales, et dans l'ordre où elles se présenteront dans la pratique. La première, elle se posera demain. Comment réalisera-t-on le groupement des producteurs et quels moyens financiers mettra-t-on à leur disposition pour l'amélioration de l'outillage et de la culture ?

L'expérience répond : organisez la mutualité agricole, sous ses formes les plus diverses et particulièrement par le syndicat, la caisse de crédit, la coopérative de producteurs.

En AOF, ces associations trouveront une base excellente dans les sociétés de prévoyance dont quelques unes ont, au Sénégal, un actif important.

Mais elles n'auront une existence assurée, elles ne rempliront leur office qu'à la double condition d'être vraiment des associations agricoles et de voir briser le cadre

12 La Première Guerre mondiale correspond aussi à la fin de la « pacification » militaire et à la généralisation de l'administration civile.

13 PHILLIPS 1989, Van VOLLENHOVEN 1920, HENRY 1922, PELLERAY 1923, SARRAUT 1923.

14 Voir, en particulier, COHEN 1973 et DESCHAMPS 1975.

15 Voir, entre autres, BAILLAUD 1912, SARRAUT 1923, HARDY 1929 et 1933, ROLLAND et LAMPUÉ 1940, COHEN 1973.

qui fait des sociétés de prévoyance actuelles des organes purement administratifs et qui les étouffe.

Le paysan ne les comprendra, son initiative ne sera éveillée, il n'en tirera pleinement profit que si ces organes sont extrêmement souples et que si la tutelle administrative nécessaire au début se fait de plus en plus lâche, pour disparaître finalement et être remplacée par un simple pouvoir de contrôle.»

Durant l'entre-deux-guerres, experts et administrateurs coloniaux, tant britanniques que français, formalisent une théorie cohérente de la politique agricole fondée sur la prise en compte des spécificités du «paysan noir» et l'impossibilité de tout autre alternative que la promotion du «paysannat» ou de la «voie paysanne» pour développer l'agriculture ¹⁶. En qualifiant l'Africain non seulement par la couleur de sa peau mais aussi et surtout par sa profession de paysan (COHEN 1973), le nouveau courant de pensée l'universalise et l'intègre dans une entreprise qui se veut explicitement rationnelle et scientifique. Le savoir colonial s'organise explicitement autour : 1) du caractère incontournable de l'association des paysans aux projets coloniaux (*versus* la contrainte administrative) ; 2) de la réhabilitation des savoir-faire et de la rationalité des pratiques agricoles et des comportements économiques paysans¹⁷ ; 3) de l'appel aux sciences sociales, notamment aux anthropologues, sur le modèle britannique ¹⁸ ; 4) de la méfiance à l'égard des effets destructeurs sur la paysannerie exercés tant par les entreprises commerciales européennes que par les nouvelles couches sociales africaines («évolués» contestataires, «féodaux» enrichis etc.) ¹⁹.

Il est donc remarquable qu'en dépit du caractère intrinsèquement despotique du régime colonial, administrateurs et experts coloniaux formalisent une conception anti-capitaliste, agrarienne et populiste du développement rural. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, ces conceptions se concrétisent par les Sociétés indigènes de prévoyance (censées utiliser l'institution africaine traditionnelle des greniers de réserve collectifs) et les mutuelles de crédit en AOF, et, dans les colonies britanniques, par les coopératives (avec création d'un corps de

16 Voir PHILLIPS 1989 et RICHARDS 1985 pour les colonies britanniques. Sur le «paysan noir» et la doctrine du «paysannat», voir entre autres : DELAFOSSE 1927, HARDY 1929 et 1933, DELAVIGNETTE 1931 et 1946, BREVIÉ 1936, l'agronome ADAM 1937, les juristes ROLLAND et LAMPUÉ 1940, LABOURET 1941.

17 Entre autres : Van VOLLENHOVEN 1920, DELAVIGNETTE 1931, ADAM 1937, LABOURET 1941, HARROY 1944.

18 Entre autres : BREVIÉ 1936 (qui parle de «colonisation scientifique»), ADAM 1937, LABOURET 1941, HARROY 1944. Sur le dispositif «d'ethnologie pratique» (MALINOWSKI 1929) et «d'administration coloniale scientifique» (MAIR 1933) piloté par B. MALINOWSKI, voir notamment ROSSETTI 1985.

19 Sur «l'humanisme colonial», la remise en cause de l'Occident et l'égalitarisme qui prévaut à l'École coloniale, voir notamment GIRARDET 1972, COHEN 1973 et DESCHAMPS 1975.

fonctionnaires coloniaux spécialement chargés de les soutenir) et la tolérance des Farmers'Unions.²⁰

Dès la fin de la Première Guerre mondiale (qui correspond à la fin de la phase militaire de la conquête), les nouveaux «professionnels» du développement rural colonial s'inspirent aussi des moyens mis en œuvre dans le secteur agricole métropolitain. Dans le cas français, les administrateurs civils (politiques et techniciens) reproduisent le modèle métropolitain du «Pacte social» mis en œuvre par la III^e République. Pour des raisons autant politiques qu'économiques, l'État cherche à s'assurer l'alliance politique des couches paysannes (jusque-là sous l'influence de l'aristocratie terrienne et de l'Église) en contrepartie d'une protection économique, d'une aide à l'organisation et d'un contrôle prudent de la modernisation (Marloie, 1986). La «politique du paysannat» prônée en Afrique est largement analogue à la «politique de maintenance» du ministre Mélines en France. L'organisation agricole créée en 1919 pour les agriculteurs métropolitains (offices, vulgarisation, coopératives, syndicats, mutuelles) inspire clairement le programme de l'inspecteur général de l'Agriculture de l'AOF cité plus haut (Cerf et Lenoir 1987)²¹.

Un peu plus tard, les politiques interventionnistes mises en œuvre lors de la crise des années 1930 en métropole (et, en général, dans les pays industrialisés) sont une source explicite d'inspiration pour le gouvernement général de l'AOF. Pour le gouverneur Brévié, la mise en valeur agricole des colonies ne doit pas être recherchée dans une «doctrine coloniale spécifique» mais dans les tendances éprouvées dans les civilisations occidentales. Après 1936, le gouvernement du Front populaire prolonge cette conception d'une «économie dirigée d'intérêt général aux colonies» associée à un «grand programme coopératif» (Mérat 1947) consacrant l'agrarianisme des administrateurs coloniaux.

Enfin, il est intéressant de noter le parallélisme historique entre la genèse et le développement du travail social dans les métropoles coloniales et ceux du populisme colonial (Verdès-Leroux 1978, Timms 1985). L'assistance sociale, apparue en tant que telle dès les années 1870 en Grande-Bretagne et au début du siècle en France, se diffuse à partir de *settlements* et de «colonies sociales» implantés dans les quartiers populaires et chargés d'offrir un ensemble de services susceptibles de «relever» le milieu ouvrier et de l'arracher au socialisme, de la même manière que le «pacte social» entre les paysans et l'État républicain vise à faire contre-poids électoral aux masses contestataires ouvrières. Dans les «colonies sociales» comme dans les colonies d'Afrique, l'assistance consiste à étendre et à diversifier les modes d'intervention.

²⁰ Entre autres : ANOUMA 1977, BERGERET 1985, STRICKLAND 1933, MUMFORD 1933.

²¹ Il y a d'ailleurs un va-et-vient constant entre les conceptions de la modernisation agricole à l'usage des régions arriérées de la métropole et celles relatives aux colonies depuis le XIX^e siècle. Cf. WEBER 1983, ch. XXX.

Community Development, coopérativisme et mutualisme de la Seconde guerre aux indépendances

A partir de la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'aux indépendances, triomphent le modèle du *Community Development* dans les colonies britanniques, celui du «relèvement rural» fondé sur l'animation rurale et les mouvements coopératifs et mutualistes dans les colonies françaises. Les institutions internationales, dont l'influence devient déterminante, reprennent en l'amplifiant le modèle du développement communautaire privilégié par les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Loin de constituer une rupture avec les idées coloniales de l'avant-guerre (comme on le dit souvent), ces modèles s'en inspirent directement (d'autant qu'ils émanent des mêmes cercles de hauts fonctionnaires ou d'experts coloniaux). On retrouve donc les mêmes principes, réactivés par la situation spécifique de l'après-guerre : le «développement communautaire» et «l'animation rurale» sont privilégiés comme modèle d'action non révolutionnaire dans le contexte de la guerre froide et de la montée des nationalismes.

On retrouve réaffirmées la conception holistique du développement rural²², la rationalité et l'efficacité techniques de la «coutume agraire» indigène ou du «système d'agriculture coutumier»²³ et la rationalité économique des comportements paysans dans un contexte de système foncier communautaire et de transition des structures économiques. C'est d'ailleurs la capacité d'adaptation et la rationalité des «paysannats» ouest-africains qui, selon plusieurs auteurs, les engagent dans une évolution pervertie par le contexte économique et politique colonial. Dans ce contexte, la monétarisation et les droits fonciers traditionnels conduisent au gaspillage des ressources naturelles (forêt, fertilité des sols) et les structures d'interventions sont pénétrées par les enjeux politiques et les «ploutocraties» locales²⁴. On souligne le primat des «besoins normaux», des *felt needs* et de «l'équilibre de la cellule agraire» dans les comportements économiques paysans. A cet égard, le scepticisme des paysans à l'égard des interventions coloniales antérieures et leur défiance à l'égard des «actions extérieures» apparaissent comme parfaitement logiques²⁵.

Toujours en continuité avec les principes identifiés dans l'entre-deux-guerres, se diffusent les idées de ce que l'on appelle aujourd'hui la «technologie appropriée» et la Recherche/Développement. La très grande majorité des auteurs insiste sur la nécessaire progressivité des interventions, à partir de la connaissance du «système

22 DELAVIGNETTE 1953, GAUTIER-WALTER 1951, ROBEQUAIN 1949, MAMADOU DIA 1952.

23 DELAVIGNETTE 1953, de Schlippé 1953, qui est sans doute l'auteur qui a le plus précocement formalisé ce que l'on appelle aujourd'hui "the agricultural indigenous knowledge".

24 DE SCHLIPPÉ 1953, BECKETT 1953, ROBEQUAIN 1949, DIA 1952, SAUTTER 1953, BINNS 1953.

25 BECKETT 1953, STANER 1953, DELAVIGNETTE 1953, SAUTTER 1953, DE SCHLIPPÉ 1953, ANCIAN 1956, STAATZ et EICHER 1984.

agricole indigène», en excluant toute expérimentation hasardeuse ou risquée, et en faisant un appel pressant aux sciences sociales, notamment à la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie. En tout état de cause une évolution rapide est jugée illusoire du fait des moyens d'action limités des services techniques coloniaux²⁶. Au passage, déjà, les «grands projets» impliquant des structures technocratiques et autoritaires dévoreurs de budgets sont égratignés²⁷.

Ainsi, à partir de la guerre, «développement communautaire», coopératives et mutuelles paraissent être les clés d'un développement rural à la fois techniquement efficace et politiquement légitime. BECKETT, un des artisans de la recherche agro-économique en Afrique de l'Ouest britannique, indique clairement à partir de son expérience en Gold-Coast : «la politique et les idéologies sont aussi des facteurs d'organisation agricole» (BECKETT 1953). Côté français, de LAURENTIE (1945, cité par COHEN 1973), souhaite «laisser la parole aux villages» pour créer une vie politique à la fois authentique et moderne, et ANCIAN (1956) voit dans le contact des communautés agricoles africaines avec la vie politique moderne un facteur de leur transformation en communes rurales auto-administrées. Ici encore, se manifeste, chez les professionnels du développement colonial, l'influence des structures d'encadrement qui prévalent après la guerre dans les métropoles dans un contexte de reconstruction : organismes de régulation du marché (caisses de stabilisation, Marketing Boards) et de financement des infrastructures agricoles (Colonial Development and Welfare Acts, Fonds d'investissement pour le développement économique et social), structures locales de développement sur le modèle anglais ou animation rurale sur le modèle français prenant en compte les besoins non strictement économiques des populations (Community Development, animation rurale). Dans le cas français, la politique «d'encadrement rapproché» prônée pour les producteurs africains correspond au foisonnement d'initiatives qui, dès la fin de la guerre, se multiplient pour favoriser la diffusion du progrès chez les agriculteurs français (CERF et LENOIR 1987, Houée 1989). Ici et là, sont prônés et mis en œuvre les principes de la responsabilité de l'agriculteur, de l'initiative à la base et de l'importance du groupe.

L'invention de la tradition du développement (des années 1960 au milieu des années 1970)

Développement solidaire, mouvement coopératif et animation rurale après les indépendances

Si l'on suit les analyses rétrospectives menées à partir du milieu des années 1970, les approches et les pratiques de développement rural élaborées et mises en œuvre auparavant, c'est-à-dire à partir des indépendances, se soldèrent par un immense échec. Cet échec est imputé à l'inadéquation des politiques productivistes et technocratiques des

26 DE SCHLIPIÉ 1953, SAUTTER 1953, BECKETT 1953, DELAVIGNETTE 1953, VAN LIER 1953, GAUTIER-WALTER 1951.

27 PÉLISSIER 1953, à propos de l'Office du Niger ; BECKETT 1953, à propos de l'aménagement de la Volta.

années 1960, au privilège accordé à des projets ambitieux et à des structures de vulgarisation lourdes et contraignantes. C'est précisément ce diagnostic qui, au cours des années 1970, justifie le qualificatif «d'alternatif» appliqué au modèle participatif.

En réalité, le modèle de développement rural prôné et mis en pratique dans la période qui suit les indépendances ne fut pas très éloigné de la norme «participationniste» des périodes précédentes, ni d'ailleurs de la période qui suivit.

En premier lieu, s'il est vrai que les projets et politiques de développement des années 1960 promurent des objectifs ambitieux et technocratiques (en une période d'abondance croissante de l'aide extérieure publique et privée), il n'en reste pas moins qu'ils promurent aussi, dans le cadre de ces projets et de ces politiques, les mêmes formes d'encadrement, de vulgarisation et d'animation inspirées du modèle participatif. C'est l'époque du «socialisme africain» (dont le modèle proposé par J. NYERERE, fondé sur la communauté familiale — Ujamaa — est le plus symptomatique) et du «développement solidaire», concepts qui n'ont aucun mal à s'acclimater au monde des experts et des planificateurs comme l'attestent par exemple la forte influence en Afrique francophone du courant «Économie et Humanisme» du R.P. LEBRET et de F. PERROUX et le regain du mouvement coopératif et de l'animation communautaire.

En deuxième lieu, par un curieux paradoxe, la «lourdeur» du dispositif de développement rural mis en place dans les années 1960 (planification, opérations lourdes de développement sectoriel, politiques d'aménagement régional) est alors justifiée, pour leurs promoteurs nationaux et étrangers et toujours en référence à l'objectif «participationniste» lui-même, par le manque d'efficacité et les effets pervers... des structures participatives mises en place dans les années 1950. En effet, le développement communautaire et le mouvement coopératif sont suspectés, à la fin de cette décennie, de ne pouvoir jouer tout seuls le rôle qui leur est assigné. Sont invoqués pour cela un ensemble d'arguments : la lourdeur des structures de développement communautaire ou coopératif ; l'inefficacité des agents locaux qui ne peuvent assumer la polyvalence de ces structures, et qui, plus proches des élites locales que de la masse des producteurs, se révèlent paternalistes, élitistes et dirigistes ; l'échec de ces structures quant à la production alimentaire de base ; enfin, les effets technocratiques et inégalitaires secrétés par ces structures... participatives²⁸.

Ainsi, par une curieuse anticipation, les mêmes raisons qui seront invoquées à la fin des années 1970 pour promouvoir un «développement par le bas» contre le développement «par le haut» des années 1960 et 1970, l'étaient déjà à la fin des années 1950 pour dépasser les écueils organisationnels du développement communautaire et coopératif et pour promouvoir une participation paysanne plus égalitaire et plus effective. C'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre les acteurs de la mise en œuvre de la «planification ambitieuse» des années 1960 (multipliant cependant les structures de type coopératif...) et des «grands projets» des années 1970 (accouchant toutefois du «développement intégré» qui en partage le même

28 HOLDCROFT 1984, BECKETT 1953, DELAVIGNETTE 1953, ROBEQUAIN 1949, DIA 1952, STAATZ et EICHER 1984.

esprit), dont on attend qu'ils assurent les pré-conditions d'un développement équitable.

Enfin, en troisième lieu, c'est davantage le contexte socio-politique que la «philosophie» des projets de développement qui spécifie les années 60-70 : contexte de restructuration politique, marqué par l'emprise de nouvelles couches locales dominantes sur les leviers de redistribution des ressources locales mobilisées depuis l'après-guerre par les institutions d'intervention économique (marketing boards, caisses de stabilisation, organismes de crédit et de commercialisation...). Pour l'essentiel, les grands projets sont financés par l'aide ou les financements extérieurs croissants et se superposent, sans les faire disparaître, aux structures d'encadrement très imprégnées de l'idée de participation.

Les projets de développement des années 1960 et 1970 n'apparaissent donc pas aussi qualitativement différents des conceptions participatives contemporaines. Si les analystes contemporains les voient ainsi, ce n'est pas parce que la participation populaire était alors moins affichée mais plutôt parce que, simultanément, elle était mise en œuvre par une «technostructure» censée protéger «par le haut» les structures participatives des effets pervers initiés «par le bas». C'est cette technostructure qui est visée dans les analyses critiques qui se multiplient, alors que se fait jour une perte de confiance dans la capacité des États nouvellement indépendants à corriger les effets pervers et à impulser des actions de développement efficaces.

L'invention d'une tradition

Tout se passe donc comme si le développement rural des années 1960 et du début des années 1970 servit et sert toujours aujourd'hui d'image-repoussoir au modèle participatif. Au prix d'une réinterprétation *a posteriori* du passé mais avec une gratification de taille : celle qui consiste, pour ses promoteurs, à pouvoir se réclamer d'un modèle «alternatif» opposé au développement «par le haut» des années 1960 et, par extension, de toute l'histoire antérieure du développement. La néo-tradition participative s'institue clairement contre la tradition ancienne, dépassée mais toujours menaçante, du développement non participatif.

Qu'est-ce alors que cette tradition du «développement non participatif»? La forme la plus extrême de développement anti-participatif est assimilée globalement à la forme historique coloniale et à son héritage étatiste, technocratique et autoritaire néo-colonial. Cette interprétation constitue le fond commun à partir duquel s'institue sur un mode théologique, l'approche participative. L'invocation de la participation s'accompagne généralement dans ce cas de la magnification des vertus communautaires et égalitaires des sociétés rurales africaines ²⁹.

29 Par exemple, BELLONCLE 1979, B. L. OUÉDRAOGO 1983 ou J.-M. ELA 1982.

Une forme plus sophistiquée de reconstruction de la tradition consiste à substantialiser la conception «pré-participative» du développement afin de l'opposer à la conception contemporaine, pragmatique et «réellement» participative³⁰. Cohen et Uphoff (1980) en sont les représentants les plus significatifs. Ils qualifient joliment d'aristotélienne l'approche pré-participative, marquant par là son ancienneté indéniable en même temps que son vice caché. En effet, l'approche pré-participative identifie bien une relation entre développement et participation (comme Aristote le faisait entre la «belle vie» et la participation aux affaires de l'État) mais, ne tranchant pas la question de savoir ce qui, du développement ou de la participation, vient avant l'autre, elle conduit à toutes les dérives. Certes, la participation n'est jamais une chose simple et monolithique car elle dépend toujours d'objectifs, de facteurs et de situations complexes qui en font une notion relative. Mais c'est seulement à partir des années 1970, par «la quête de la clarté à travers la spécificité» des dimensions fondamentales de la participation³¹, que la stratégie de la participation populaire peut enfin être considérée comme étant plus qu'un moyen et déjà une fin».

Rétrospectivement, il est ainsi possible de concéder à la tradition ancienne du développement un certain souci de la participation des populations, voire de reconnaître une analogie entre certaines dispositions de la période coloniale et le projet participatif contemporain. Il ne s'agirait cependant que d'une apparence car la participation n'est pas reconnue comme une condition nécessaire, à défaut d'être suffisante. Pourtant, le matériel historiographique ne nous permet pas, autrement que par projection anachronique, de mettre en doute, par exemple, la sincérité de l'Inspecteur général de l'agriculture HENRY cité en début d'article. HENRY était persuadé, lui aussi, que la «culture indigène soignée» était plus efficace que la culture indigène encadrée et, dans les conditions africaines, que la culture intensive de type européen (HENRY 1914).

Il est donc nécessaire de bien distinguer deux choses, qui sont précisément confondues dans les arguments les plus stéréotypés avancés, pour promouvoir le modèle participatif : l'argument logique sur la validité et la pertinence de l'approche participative, d'une part, et, d'autre part, la leçon de l'histoire au terme de laquelle, aujourd'hui, cette approche se trouve consacrée. La reconstitution historique que propose la néo-tradition participative ne fonctionne pas seulement comme une simple évocation du passé. Elle fonctionne aussi comme un argument de démonstration. Elle ne situe pas seulement la scène, elle est un élément de l'intrigue elle-même qui émergerait et prendrait corps au fur et à mesure du déroulement de l'histoire ainsi revisitée.

Le développement participatif se définit donc bien lui-même, en paraphrasant J. POUILLON (1991), comme une tradition (en l'occurrence écrite) qui se perçoit comme nouvelle, rompant ainsi avec un passé qui, cependant persiste dans le présent (la tradition non participative du développement, toujours menaçante). L'identité et la légitimité des «développeurs» se perpétuent ainsi, par la transmission de principes

30 Par exemple, MEISTER 1977, COHEN et UPHOFF 1980 et GALT et MATHEMA 1987.

31 Sous-titre de l'article classique de COHEN et UPHOFF, 1980.

nouveaux (ou prétendus tels). L'histoire qui nous est dite de l'invention du développement participatif est bien une «rétrospection camouflée» (POUILLON 1991), un mythe refondateur en quelque sorte ³², qui tente de reformuler une question qui n'allait plus de soi.

L'approche participative et la reproduction du populisme bureaucratique

La critique participative ou le cercle vertueux du développement

Ce survol historique permet d'affirmer que, contrairement aux idées couramment admises, le modèle participatif de développement ne constitue nullement une conception alternative et récente de développement rural. Même si l'on admet que l'approche participative est non seulement possible mais aussi hautement souhaitable, les arguments précédents montrent également que cet énoncé et ses corrolaires ont été en permanence parties intégrantes de la culture «en acte» du développement.

D'une part, il est historiquement inexact de tenir pour pure rhétorique le discours «associationniste» ou «participatif» tenu par les développeurs institutionnels depuis la Première Guerre mondiale. Ces conceptions, ont en effet, depuis longtemps suscité des structures organisées, de formes d'ailleurs très semblables, censées les traduire dans la réalité. Il ne suffit donc pas d'invoquer le caractère incontestablement rhétorique du populisme colonial et de ses variantes ultérieures pour invalider ses effets pratiques et bien réels ³³. En outre, cela n'explique absolument pas pourquoi le choix de la participation paysanne comme modèle de référence à l'action de mise en valeur s'est imposé si précocement contre le modèle de la pure contrainte, qui pouvait alors se justifier encore plus facilement — et se trouve souvent justifié *off the record*, de manière plus furtive, par les opérateurs contemporains, à partir des valeurs autoritaires et paternalistes. Enfin, cet argument ne peut expliquer pourquoi les organisations coloniales, à l'instar des organisations contemporaines de développement rural, ont dépensé tant d'énergie pour identifier les sources de dysfonctionnement des structures participatives mises en place et pour tenter d'y remédier en les réformant constamment — et pas seulement pour des besoins de propagande alors que cela impliquait des «coûts de transaction» élevés.

On a l'habitude de dire, par exemple, que les premières Sociétés indigènes de prévoyance, les Sociétés de prévoyance, les Sociétés de prévoyance rénovées, les Sociétés mutuelles de production agricole, et autres Sociétés mutuelles de développement rural qui se sont succédées en Afrique francophone, n'étaient pas de véritables coopératives, notamment à cause du poids de l'administration ou des

32 Sur la fonction plus générale du développement comme mythe d'origine des sociétés occidentales cf. BARÉ 1987.

33 En cela, la démarche des ONG n'échappe pas à la même critique sans que, pour autant, la rhétorique participative des ONG n'annule la réalité et la spécificité de leurs «effets d'existence» : BROWN 1990.

notables locaux³⁴. Mais c'est précisément ce problème qui inquiétait périodiquement les promoteurs de ces structures. L'histoire institutionnelle coloniale est ainsi émaillée de réaménagements successifs, mis en place à partir d'analyses critiques qui n'épargnaient pas les pratiques des responsables coloniaux eux-mêmes et qui font plus que rappeler la manière dont les analystes et les praticiens contemporains invoquent la difficulté d'asseoir des structures participatives réelles — y compris lorsqu'il s'agit de structures initiées par des ONG³⁵.

En clair, le foisonnement actuel d'écrits et de proclamations pour rendre la parole et l'initiative aux acteurs sociaux de base laisse une impression de répétitivité ou, plus exactement, d'un balancement incessant entre des formes participatives et des formes non participatives de développement rural.

On trouve au cœur de ce balancement, l'organisant dans les discours, les pratiques et la durée, la fonction critique inhérente aux structures bureaucratiques légales-rationnelles (dans la terminologie weberienne), à travers les multiples procédures de contrôle des directives, d'inspections, d'évaluations ou de conception de nouveaux projets. En réalité, cette fonction critique, dont se réclame l'approche participative contemporaine, loin de pouvoir expliquer et maîtriser l'histoire des idées et des pratiques de développement, comme le prétend la néo-tradition participative, est précisément elle-même un élément constitutif et à expliquer de cette histoire.

Le dispositif de développement désigne ainsi non seulement les structures concrètes et organisées de conception et d'administration des interventions mais aussi un ensemble complexe de représentations et de normes acquises structurant les manières de percevoir, de penser et d'agir des agents de développement. Un tel dispositif constitue une véritable institution sociale dans laquelle, comme nous l'avons déjà signalé, la culture «commune» du développement est redoublée par une culture d'organisation ou professionnelle.

On voit donc que l'analyse conventionnelle et positiviste des «obstacles au développement participatif», qui, aujourd'hui comme hier, réduit la question à une sociologie critique des intentions et des intérêts, n'est pas, en dépit des éclairages incontestables qu'elle apporte, en mesure de répondre à ces questions puisqu'elle s'interdit de considérer ces fameux intérêts comme un construit social et culturel³⁶. En écartant de sa problématique la «raison culturelle» des développeurs, ou en l'invalidant au motif qu'elle est porteuse d'intérêts cachés, la foisonnante littérature «participative» reste dans l'ignorance des structures mentales et culturelles des développeurs coloniaux et des agents de développement qui leur ont succédé — structures dont elle participe pourtant elle-même.

34 A propos des SIP, A. BERGERET (1985) parle significativement de dérive d'une institution à partir d'un habillage démocratique des textes.

35 Sur les débats concernant l'approche participative au sein même des ONG : BROWN 1990.

36 Voir la note 6 pour les orientations théoriques sur cette question.

Plus encore, nous essayerons de montrer qu'en incarnant le cercle vertueux du développement, la fonction critique participative inhérente au dispositif de développement est un élément clé du processus de reproduction de la culture du développement. Afin de préciser la relation intime entre la culture participative et la culture du développement en général, nous exposerons successivement :

1) les deux composantes fondamentales du modèle participatif de développement : d'une part, l'organisation bureaucratique comme idéal, type d'autorité légitime, d'autre part le populisme comme conception idéale typique que se font les développeurs de leurs rapports aux populations paysannes africaines telles qu'ils se les représentent. La notion d'idéal-type, tirée de Max WEBER, désigne le concept abstrait réunissant un ensemble de traits caractéristiques d'un phénomène historiquement observé. Il s'agit ici des structures d'autorité légitimées et des représentations en œuvre dans le dispositif de développement ;

2) comment la contradiction permanente de ces deux composantes aboutit paradoxalement à la reproduction du populisme bureaucratique par la réactivation de ses variantes (le populisme proprement dit et le misérabilisme) ;

3) les sources de variabilité qui peuvent rendre compte des fluctuations de l'histoire institutionnelle du développement rural entre les formes misérabilistes, davantage associées au mode bureaucratique et autoritaire d'administration des hommes, et les formes populistes, qui réactivent le mode participatif d'administration. C'est, nous semble-t-il, à ce moment de l'analyse, et à ce moment seulement, que la considération des intérêts et des rapports de force entre les groupes d'agents est pleinement valide.

Les composantes bureaucratique et populiste de la culture du développement

* Limitons-nous provisoirement aux catégories d'agents prééminents qui pourvoient l'institution de développement en systèmes de normes, c'est-à-dire qui, simultanément, affectent des significations à l'ensemble du dispositif institutionnel et réifient ce système en un modèle «naturel» qui doit être observé sous peine de sanction. On peut, à la lumière des informations précédentes, reconstituer le processus d'émergence de la culture des développeurs et sa cristallisation, sans grande rupture depuis la période coloniale, en identifiant deux éléments permanents du système de normes et de significations.

a) La composante bureaucratique de la culture du développement

Les représentations que les développeurs se font d'eux-mêmes et de leurs pratiques sociales réfèrent, classiquement, à l'ordre légal-rationnel et bureaucratique caractéristique de la culture occidentale (WEBER 1991) et à «l'artificialisme» découlant du système de valeurs individualiste et positiviste (DUMONT 1985). Le développement rural n'est, à ce niveau, que le transfert de la croyance en l'ingénierie sociale que la culture occidentale s'est d'abord appliquée à elle-même (selon la procédure précédemment décrite d'invention d'une tradition) et qu'elle a ensuite mise en œuvre dans les territoires coloniaux.

On a déjà souligné que, dans l'histoire coloniale, les responsables de la mise en valeur agricole établissent précocement une analogie entre les paysans africains et les «paysans arriérés» de la métropole, «exploitant leur domaine d'une façon presque aussi primitive qu'en Afrique le paysan noir», mais que «la puissance de la mutualité agricole a transformés en un quart de siècle» (HENRY, 1922). Simultanément, les politiques de développement agricole dans les colonies s'inspirent des politiques de modernisation agricole dans les métropoles mais aussi, visiblement, des actions de «travail social» qui s'étendent dans les métropoles à partir du début du siècle. Les développeurs s'identifient à des agents du progrès organisant le transfert du modèle bureaucratique (et, accessoirement, démocratique) pensé comme universel tant au plan de sa légitimité que de son efficacité.

L'idéal bureaucratique auquel s'identifie la culture moderne de l'Occident s'efforce de combiner les valeurs d'efficacité et d'équité, et le terrain colonial ne constitue nullement une exception. Le développement devient une idée-valeur universelle ; l'organisation coloniale et ses agents peuvent être identifiés non plus seulement comme le résultat contingent et aléatoire des nécessités du commerce, de la diplomatie ou de l'esprit missionnaire, mais bien comme l'instrument d'une culture rationnelle fondée sur l'idée de l'application organisée d'un savoir pragmatique. Passée la phase proprement militaire et diplomatique de la pénétration coloniale, l'exotisme du terrain africain affecte de moins en moins la nature du savoir-faire et des compétences attendus de l'administrateur, de l'expert ou du technicien colonial, désormais soumis à des normes professionnelles routinisées analogues à celles qui prévalent dans les métropoles. Certes, l'exotisme n'est pas entièrement évacué de la «culture coloniale»; il demeure important, mais davantage comme un élément distinctif valorisant (notamment à l'égard de la bureaucratie métropolitaine, le terme prenant ici le sens péjoratif courant) que comme un élément discriminant de l'identité sociale des acteurs. Les indépendances n'apportent guère de changements en ce qui concerne les «agents expatriés» du développement. Administrateurs et experts coloniaux se coulent d'ailleurs sans difficultés dans les institutions d'aide et de coopération ou dans les bureaux d'études, bénéficiant assez souvent de leur attitude antérieure compréhensive à l'égard des revendications nationalistes³⁷.

En ce qui concerne les nouvelles structures nationales d'administration du développement, la situation est plus complexe et exigerait une analyse qui ne peut être qu'ébauchée ici : a) un premier point est la continuité formelle de la légitimité

37 Ce fut le cas notamment de nombreux administrateurs coloniaux français dont beaucoup se reconvertisrent dans la coopération.

bureaucratique dans ce que l'on appelle significativement le «secteur» ou le «monde du développement», qu'il s'agisse d'agences gouvernementales, internationales ou non gouvernementales ; b) un deuxième point est la bureaucratization inéluctable des organisations issues du milieu rural lui-même dès lors que, pour accéder aux ressources du secteur du développement, elles sont tenues de répondre aux exigences organisationnelles explicites des bailleurs de fonds (ces exigences n'étant pas moins contraignantes dans le cas des ONG). Plus que jamais la conformité réelle ou apparente aux normes d'efficacité et d'équité du modèle bureaucratique est une condition d'accès au «monde du développement» ; c) un troisième point, conséquence du précédent, est la croissance en milieu rural d'une couche sociale d'intermédiaires entre le dispositif officiel de développement et les bénéficiaires de son intervention. Ces agents, originaires du milieu rural ou y possédant de fortes relations, valorisent de manière de plus en plus professionnelle leurs connaissances du fonctionnement ou du système de normes des organisations de développement en les mettant au service des organisations ou des associations paysannes et en bénéficiant du soutien des ONG du Nord ³⁸.

Dans tous les cas, loin de s'affaiblir avec la crise économique et sociale que traverse actuellement l'Afrique, la composante de la culture du développement fondée sur l'idéal-type bureaucratique semble au contraire se renforcer et étendre son influence. L'auto-organisation de la société civile que les tenants du «désengagement de l'État» appellent de leurs vœux ne semble pas traduire autre chose que la diffusion du modèle «rationnel» d'organisation bureaucratique hors de la sphère étatique, comme ce fut le cas dans les entreprises à partir de la révolution industrielle en Occident.

b) La composante populiste de la culture du développement

Ce qui vient d'être dit jusqu'ici de la récurrence des représentations que les développeurs se font d'eux-mêmes et de leurs pratiques sociales évoque le simple transfert de la culture bureaucratique rationnelle occidentale. Les auteurs qui critiquent le processus «d'occidentalisation du monde» s'en tiennent souvent à cet aspect en n'y voyant que la manifestation d'une acculturation dominée par l'idéologie de la modernité ³⁹. Un second niveau de la culture du développement doit être combiné à celui-ci. Il concerne, cette fois, les représentations que les développeurs se font des «développés», de leurs pratiques sociales et de leur altérité vis-à-vis du milieu social et culturel occidental que les opérateurs de développement sont précisément chargés de promouvoir.

Nous avons vu qu'aux alentours de la Première Guerre mondiale est formalisée, du côté britannique comme du côté français, une doctrine du développement rural posant comme incontournable le développement

³⁸ Notamment avec le développement, depuis le milieu des années 1970, des associations de soutien international (L. ALLIOT, com. pers., LECOMTE 1991).

³⁹ LATOUCHE (1989) est caractéristique de ce courant anti-développementaliste aux idées généreuses qui confond cependant les résultats des processus avec leurs causes et qui, en outre, pose comme un fait de nature l'irréductibilité des cultures.

d'un petit paysannat à la fois ancré dans la «coutume», adapté au marché et acquis à l'amélioration de ses conditions de vie. Ce qu'A. PHILLIPS (PHILLIPS 1989) appelle "the West African Policy" et la théorie du «Paysannat» des experts coloniaux français consistent à défendre contre les effets pervers de l'évolution économique et sociale le «vieux fonds paysan communautaire africain», tel que se le représentent ces experts, c'est-à-dire à l'aider à s'adapter sans perdre ses qualités intrinsèques (communautarisme, solidarité, égalitarisme...).

On sait qu'en réalité — c'est le paradoxe majeur des représentations occidentales sur le développement — l'agriculture africaine, que les experts tiennent régulièrement pour traditionnelle depuis près de quatre-vingts ans, est le produit de profondes transformations du tissu politique et social africain depuis notamment le début du XIX^e siècle. Loin de représenter le «fond paysan africain ancien» qu'il faudrait préserver des effets délétères du capitalisme sauvage et des élites évoluées, les petites exploitations africaines, produisant ou non pour l'exportation, sont au contraire le produit d'une histoire sociale éminemment mouvante. Cette image idéalisée des agriculteurs ouest-africains et la politique coloniale qu'elle inspire relèvent du populisme, c'est-à-dire d'un certain type de rapport social (idéologique, moral, scientifique, politique) que des intellectuels nouent au moins symboliquement avec le peuple à partir de la représentation qu'ils s'en font (OLIVIER DE SARDAN 1990, GRIGNON et PASSERON 1989). Le populisme colonial, profondément agrarianiste, se rattache sans aucun doute possible à la configuration idéologique du populisme qui, sous des formes qui peuvent être très différentes voire opposées, s'élabore en Occident à partir de la fin du XIX^e siècle⁴⁰. L'affinité profonde entre l'idéologie populiste et le développement a été soulignée par différents auteurs⁴¹, pour la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale. La filiation est en réalité plus ancienne et s'instaura dès que la "pacification" militaire fut acquise.

On peut conclure sur ce point que la «construction sociale du réel africain» par les développeurs est beaucoup plus complexe que le simple transfert de l'idée évolutionniste du progrès universalisé : la culture du développement charrie simultanément la nostalgie pour les communautés «naturelles», endémique dans la culture occidentale (ROBERTSON, 1984). L'image communautaire est toujours restée très forte dans les conceptions et la mise en pratique des projets de développement, et est régulièrement réactualisée par des constructions théoriques peu attentives à l'histoire rurale africaine — par exemple, récemment, HYDEN et sa notion «d'économie affective» (1983 et 1985), ou, de manière plus nuancée et pertinente, la thèse de la «revanche des sociétés africaines» de J.-F. BAYART (1981).

C'est dans la combinaison contradictoire de cette représentation populiste des développés, d'un côté, et de la valorisation du modèle d'action rationnel et bureaucratique des développeurs, de l'autre, qu'il faut rechercher la raison de la prégnance et de la récurrence du modèle

40 Voir, par exemple, IONESCU and GELLNER 1969.

41 Par exemple, HULME et TURNER 1990, KITCHING 1982, OLIVIER DE SARDAN 1990-b, RICHARDS 1985, ROBERTSON 1984, SAUL 1969.

participatif de développement comme figure paradigmatique de la culture du développement. A cet égard, il est significatif que Louis DUMONT (1985) mentionne, dans la configuration d'idées-valeurs caractéristiques de la modernité (dont se réclamaient les colonisateurs et dont se réclame le monde du développement), les éléments fondamentaux de l'approche participative : la liberté (autonomie des associations vis-à-vis des pouvoirs), l'égalité (vis-à-vis des hiérarchies locales), la nation (constitution d'organes de défense des intérêts paysans dans le contexte politique national) et «l'artificialisme» (l'acceptation de la légitimité d'une intervention extérieure pour initier ou consolider la prise en charge par les producteurs directs du développement local).

Le «populisme bureaucratique» et sa reproduction : la procédure de déplacement des contradictions

Nous appellerons «populisme bureaucratique» l'idéal-type de l'autorité et de la légitimité caractéristique des valeurs de la culture du développement. Il prétend en définitive concilier les vertus de l'efficacité dépersonnalisée de la bureaucratie (entendue comme idéal-type d'organisation) et les vertus de la communauté, de la solidarité et des particularismes qui sont censés régir les paysanneries africaines. Dans ce dispositif de connaissance et d'action, le populisme légitime, en outre, le statut et l'action des opérateurs de développement.

On peut montrer : a) que la combinaison des valeurs bureaucratique et communautaire, au sein de l'idéal type du populisme bureaucratique, génère des contradictions permanentes ; b) que, selon ce que l'on peut appeler une procédure de déplacement des contradictions, celles-ci sont perçues par la culture du développement comme le résultat d'effets pervers indépendants de la validité du modèle populiste et bureaucratique de connaissance et d'action.

De nombreuses études ont décrit comment la combinaison de ces éléments contradictoires que sont l'idéal bureaucratique et l'idéal communautaire aboutit simultanément à un renforcement du formalisme bureaucratique, d'une part, et, d'autre part, au renforcement de micro-réseaux particularistes assimilés à l'expansion du clientélisme et de la corruption.

D'un côté, les dysfonctionnements des structures locales de développement sont attribués au particularisme des sociétés et cultures locales, et corrigées par davantage de règles et de contrôle ; d'un autre côté, les solutions pragmatiques pour adapter ces règles sont considérées comme une manifestation d'inaptitude et de corruption ; néanmoins, les caractéristiques communautaires des collectivités paysannes sont sollicitées pour assurer aux organisations paysannes cohérence, représentativité et durée. A partir de là, se déroule un processus de «malentendu productif» et d'ajustement sans fin entre les stratégies paysannes (révélant bien évidemment l'hétérogénéité sociale et économique du milieu paysan) et les stratégies des

opérateurs de développement (révélant le caractère politique et contraignant de leur action ainsi que l'existence de pratiques très éloignées des règles formelles de l'organisation rationnelle). La lutte contre les dysfonctionnements du populisme bureaucratique alimente la croissance de la bureaucratie en même temps qu'elle nourrit les stratégies paysannes de «détournement» des objectifs bureaucratiques.

Les administrateurs, experts et techniciens coloniaux n'étaient pas moins au fait de ces effets inintentionnels que les critiques contemporains du style technocratique de développement. La culture du développement s'est ainsi cristallisée comme un système cognitif confronté en permanence à des effets non attendus ou contre-productifs qui entravent son instrumentalisation. Il s'ensuit que, beaucoup plus que sur une codification de critères professionnels spécifiques à l'action pratique de développement en soi, la culture du développement s'est professionnalisée principalement sur la base d'une codification des effets, invariablement perçus comme pervers, qui s'opposent à cette action.

On peut observer, en premier lieu, que si les différentes spécialités du développement possèdent bien un corpus de normes techniques, celui-là concerne des codes professionnels spécialisés qui permettent aux agronomes ou aux zootechniciens ou aux sociologues ou aux économistes etc. de se situer et de communiquer au sein de leurs spécialités, mais généralement pas entre eux. L'intégration de ces véritables corps spécialisés est plutôt assurée par une hiérarchisation implicite des domaines de compétence, ou par un ordre d'intervention des spécialités dans le processus de l'intervention⁴² ou encore par une prise en charge de la part des spécialités dominantes des aspects les plus généraux du développement (par exemple les aspects sociaux, voire culturels, par les économistes et les agronomes) (SCHMTZ 1991). Autrement dit, il n'existe pas de normes professionnelles générales propres à l'activité de développer en tant que telle, si ce n'est celles qui émanent des spécialités dominantes. L'évaluation des résultats d'une action de développement relève d'une alchimie notoire (où l'on retrouve la prééminence de l'économie) et il n'y a pas de consensus absolu sur ses techniques (comme le manifeste, par exemple, la lutte d'influence que se livrent les grandes agences de développement pour imposer leur propre système d'évaluation).

On peut remarquer ensuite (surtout en ce qui concerne les groupes d'agents appartenant aux niveaux les plus élevés des structures de développement), qu'il n'existe guère de sanction du réel pour les professionnels du développement. Les échecs (ou les réussites, plus rares) des projets ou des politiques économiques ne se traduisent pas vraiment par des mesures professionnelles vis-à-vis des opérateurs de développement s'ils satisfont, par ailleurs, aux normes de leur spécialité. D'ailleurs, il existe des raisons objectives pour que ce poisson-là reste définitivement noyé : d'une part, comme on vient de le signaler, la difficulté d'évaluer les effets propres d'une intervention à partir de critères simples, univoques et reconnus ; d'autre part, le fait qu'une action de développement met en œuvre une telle multiplicité d'agents et de structures qu'il est illusoire de vouloir en imputer individuellement les résultats. Le système d'évaluation du savoir-faire professionnel des développeurs repose donc surtout sur des normes strictement internes aux organisations de développement, et elles sont en général d'ordre politique : un chef de service de la Coopération ou un

42 Y. MARZOUK, com. pers.

chef de projet n'est pas évalué sur la réussite des opérations qu'il a montées ou dirigées mais plutôt sur l'engagement de la masse de crédits prévue en fonction de directives politiques (FREUD, 1991) ou sur la qualité de la coordination avec les responsables politiques et administratifs des pays bénéficiaires (LE ROY, 1991).

Si l'on admet que la fonction d'un système de normes est de réduire l'incertitude dans l'accomplissement des activités sociales, ni les normes techniques de spécialités ou de disciplines, ni les normes internes aux organisations ne sont donc en mesure de fournir un tel système face à l'incertitude des résultats de l'action de développement et à la difficulté d'évaluer cette action. Tout se passe comme si le travail de la culture du développement consistait à détacher cette incertitude et cette difficulté de l'action-même de développer, et à l'imputer à des effets récurrents indépendants du modèle du populisme bureaucratique lui-même.

Dans ces conditions, l'on conçoit que les efforts de correction de ces effets pervers par le dispositif populiste-bureaucratique conduisent simultanément à la reproduction sans fin des contradictions et au renforcement de ce dispositif, dès lors que sa légitimité n'est pas remise en cause. L'exercice spécifique du développement a surtout consisté à penser et à codifier ces éléments étranges et inattendus qui accompagnent l'action de «développer», et dont l'existence atteste *a contrario* l'objectivité de la culture du développement. Tout se passe en effet comme si, plus les obstacles au développement étaient importants et variés, plus ils fondaient en raison l'exigence du développement, plus était conforté le savoir qui l'objective et plus était légitime l'autorité qui le promeut. Quels que soient leurs champs de compétence, leurs idéologies politiques ou leurs organisations de rattachement, les développeurs ne peuvent qu'être d'accord pour agir pour le développement — car on ne peut être contre le progrès — et pour admettre que l'action de développement devra toujours composer avec la double nécessité d'une organisation bureaucratique efficace, impliquant l'identification d'interlocuteurs privilégiés en milieu paysan, et d'une participation à la base des bénéficiaires, impliquant la mobilisation des ressources communautaires par la responsabilisation des paysans.

Registres populiste et misérabiliste du populisme bureaucratique : la procédure de réactivation de la culture participative

La procédure de «déplacement des contradictions» qui vient d'être décrite explique sans doute qu'une fois inventée l'image populiste de la paysannerie africaine, l'écart entre les effets attendus de l'intervention rationnelle de développement, d'une part, et les résultats observables, d'autre part, puisse être interprété sans que soit remise en cause le système de valeurs du populisme bureaucratique. Néanmoins il reste à expliquer la permanence de la «carte cognitive» de la culture du

développement elle-même, et notamment la manière dont la fonction critique, inhérente à la bureaucratie rationnelle, non seulement épargne mais encore conforte et réactualise les idées-valeurs de la culture du développement.

Il faut revenir sur le statut central des «effets pervers» dans les procédures d'information et de prise de décision de ces agents. Ces effets pervers sont en effet simultanément rejetés dans la pure contingence mais sans cesse ramenés à la conscience des développeurs par le jeu de la fonction critique inhérente à l'exercice de la rationalité bureaucratique. L'écart entre les objectifs rationnels du développement et les résultats atteints est invariablement expliqué par trois types fondamentaux de considérations : a) soit par les défauts de l'organisation bureaucratique elle-même lorsqu'elle se transforme en une technocratie ; b) soit par l'intervention perverse d'intérêts émanant de couches sociales dominantes non paysannes ; c) soit encore par l'état de décomposition du milieu paysan lui-même qui, sous l'effet de la domination exogène, perd ses qualités spécifiquement populaires et se trouve gagné par l'individualisme, l'inégalité ou tout simplement l'anomie engendrée par une grande détresse matérielle et morale.

Ces arguments relèvent de deux variantes ou registres (OLIVIER DE SARDAN 1990) du populisme que l'on peut appeler, à la suite de Passeron (GRIGNON et PASSERON 1989), le populisme proprement dit et le misérabilisme.

Le premier registre, ou populisme proprement dit, fait retour au peuple en lui attribuant des qualités spécifiques et une autonomie réelle. C'est l'argumentation fondée sur les savoirs paysans, la cohérence du mode de vie communautaire et le développement à la base à partir des besoins tels que les ressentent les paysans eux-mêmes. Les effets pervers sont alors imputés aux deux premiers types d'argumentaire (a et b) précédemment indiqués : perversion de l'organisation bureaucratique, lorsqu'elle se transforme en une technocratie coupée des administrés, ou intervention d'intérêts émanant de couches sociales dominantes non paysannes (politiciens, administrateurs, commerçants, intérêts économiques et politiques étrangers), lorsque cette intervention empêche que s'expriment les besoins authentiques et que se réalisent les initiatives paysannes. En termes d'action, le populisme proprement dit postule que seul le peuple est en mesure de trouver les solutions à ses propres problèmes et qu'il en possède les ressources suffisantes. Le populisme *stricto sensu* surestime la composante communautaire et populaire comme élément régulateur du modèle populiste-bureaucratique. On en a vu l'expression typique dans l'élaboration de la doctrine du paysannat en réaction à la mise en valeur autoritaire et centralisée précédente, dans la montée du *Community Development* et de l'animation rurale après la Seconde Guerre et dans le participationnisme alternatif à partir des années 1970.

Le second registre est celui du misérabilisme ou du «dominocentrisme», qui reconnaît aussi la nécessité de fonder la connaissance et l'action sur la réalité populaire mais qui se polarise sur les effets destructeurs qu'exercent les couches sociales dominantes sur le peuple. Les processus de domination tendent alors à faire disparaître les ressources spécifiques et la marge d'autonomie des sociétés et des cultures populaires. C'est le troisième type d'argumentaire (c). En termes d'action,

cela signifie que la paysannerie n'est pas en mesure de générer et de mettre en œuvre par elle-même les solutions à ses problèmes et que c'est le rôle du dispositif de développement de créer les conditions favorables à la réhabilitation des capacités d'initiative locale. Le misérabilisme conduit à surestimer la composante bureaucratique-rationnelle comme élément régulateur du modèle populiste-bureaucratique. On peut, par exemple, en voir l'expression dans la généralisation des Sociétés de prévoyance dans les années 1930, dans les critiques portées au développement communautaire à partir de la fin des années 1950 et, aujourd'hui, dans la réorientation de l'aide en fonction du critère de durabilité des projets (*cf. infra*).

Toutefois, ainsi que l'a montré OLIVIER DE SARDAN, populisme et misérabilisme procèdent d'une même matrice : le populisme moral, et se situent dans un même registre expressif : celui du stéréotype (OLIVIER DE SARDAN 1990). Les variantes populiste et misérabiliste, loin de s'opposer, peuvent facilement permuter ou se compléter au sein de la culture du développement, sans contradiction apparente. On retrouve d'ailleurs l'argumentaire populiste et l'argumentaire misérabiliste combinés en proportion variable aussi bien au sein des théories libérales du développement qu'au sein des théories de la dépendance, chez un même auteur (par exemple chez CHAMBERS, *cf.* OLIVIER DE SARDAN 1990) ou encore dans l'histoire des projets (JAMIN 1992, LECOMTE 1993).

Cela explique également que, dans le processus historique de constitution de la culture du développement, le modèle du développement participatif est relativement indépendant des pratiques dans la sphère proprement politique. Il s'accommode de (ou est généré par des) idéologies ou régimes politiques les plus divers, voire opposés. Le populisme colonial a trouvé sa « niche écologique » aussi bien dans des phases de pur despotisme (comme dans l'entre-deux-guerres où le mode dominant de gouvernement est celui du paternalisme autoritaire accentuant le registre misérabiliste et la composante bureaucratique), de réformisme (après la Seconde guerre et pour faire pièce à la fois à la montée des revendications nationales et aux pressions internationales) ou de partage du pouvoir avec les partis nationalistes dans les années 1950 (période durant laquelle « s'indigénise » le populisme bureaucratique). De même, après les indépendances et le « transfert institutionnel » qui s'en suit, le développement communautaire et le coopérativisme fleurissent aussi bien dans les pays africains à régime dictatoriaux que dans ceux qui ménagent des formes démocratiques. A défaut de garantie démocratique dans la sphère proprement politique, la conformité formelle au modèle populiste participatif a longtemps suffi aux agences d'aide au développement rural pour accorder leur soutien aux régimes en place...

Mais le point important pour notre propos est que la combinaison du populisme et du misérabilisme, leur coexistence ou leur opposition dans une même configuration cognitive et praxéologique suscite, par une sorte de balancement d'un registre à l'autre, la redécouverte constante du problème de la participation populaire et le réajustement incessant des composantes populistes et bureaucratiques (celle-ci davantage associée au registre misérabiliste) au sein du populisme bureaucratique.

Tout se passe comme si la variabilité de la combinaison entre populisme et misérabilisme, provoquée en permanence par le jeu de la fonction critique au sein de la composante bureaucratique, réactivait du même coup l'ensemble des valeurs contradictoires du populisme bureaucratique et suscitait la réinvention constante et régulière du développement participatif comme prototype du développement. Ce faisant, le dispositif d'intervention réamorçe la production d'effets d'ajustement des rapports sociaux entre Développeurs et Développés, entre les différentes couches rurales et entre les diverses composantes organisationnelles et hiérarchiques du dispositif de développement lui-même. Ce sont ces processus d'ajustement — socialement «normaux» — que la culture du développement engendre et codifie comme des processus pervers indépendants de, ou ne remettant pas en cause, la légitimité du populisme bureaucratique, ménageant ainsi les conditions d'un nouveau cycle d'ajustement.

Loin de déstabiliser la reproduction du populisme bureaucratique et de révéler ses propres effets pervers, toute variation dans la combinaison des composantes bureaucratique et populiste, ou des registres populiste et misérabiliste a pour effet de relancer la quête de la participation paysanne ou d'en proposer des correctifs. La fonction critique de la culture participative renforce en réalité la capacité de résilience ou l'homéostasie du populisme bureaucratique comme système cognitif.

Culture participative et intérêts particuliers des opérateurs de développement

C'est ici — mais, nous semble-t-il, ici seulement — qu'il est nécessaire de réintroduire les intérêts des acteurs et des groupes d'acteurs. C'est en effet dans le cadre cognitif et normé du populisme bureaucratique que les acteurs construisent leurs intérêts et élaborent alors des stratégies pour les promouvoir. Ces stratégies sont alors dépendantes de variables telles que la conjoncture, l'organisation hiérarchique des organisations de développement, les particularités nationales ou la «culture d'organisation».

On peut penser, parmi les sources possibles de variation, aux effets des conjonctures historiques. Par exemple, les périodes de crises ressenties à l'échelle internationale semblent d'abord accentuer le registre misérabiliste, donc la composante bureaucratique de la culture du développement (on tente d'organiser les populations frappées par la crise), puis, dans un second temps, recourir au registre populiste proprement dit (on en appelle à l'auto-organisation des populations). Ce fut le cas en Afrique de l'Ouest durant la crise des années 1930, à la fin de la Seconde Guerre mondiale et depuis la crise des années 1970. Il faut souligner que ces périodes correspondent aussi à un désengagement forcé de l'État ou des bailleurs de fonds. Il est très probable que la renaissance de l'approche participative à partir des années 1970 et son hégémonie à l'heure actuelle s'expliquent aussi parce que cette stratégie est aussi moins coûteuse. La redécouverte des capacités d'organisation et d'initiative

paysannes (ou de la société civile en général) est une manière, pour les opérateurs de développement, de faire de nécessité vertu...

Un autre facteur de variabilité de la combinaison populisme/misérabilisme (et donc de réactualisation du débat sur la participation populaire) est la position des agents dans l'organisation hiérarchique des structures de développement. Il est probable qu'en privilégiant, comme nous l'avons fait ici, les discours et les pratiques des instances ou des acteurs prééminents dans le monde du développement, nous surestimons en partie le registre populiste et la composante communautariste de la culture du développement. En effet, les agents subalternes du dispositif de développement, plus directement impliqués dans les relations locales de pouvoir, semblent plus sensibles au registre misérabiliste et à la composante bureaucratique du modèle participatif, comme semble l'indiquer le ton proche du paternalisme autoritaire utilisé par les techniciens ou les agents de base. Ici, ce sont les contradictions d'intérêts entre les différentes catégories d'opérateurs de développement qui peuvent générer une différence de sensibilité à l'égard des valeurs participatives et réactiver dans un sens bureaucratique — misérabiliste ou populiste — l'enjeu participatif.

On peut aussi envisager comme facteur de variabilité les particularités nationales ou la «culture d'organisation» des grandes agences de développement. A l'époque coloniale, l'administration française semble ainsi avoir davantage cultivé le misérabilisme que le populisme, à l'inverse des Britanniques (*l'Indirect Rule* traduisant ce penchant). Aujourd'hui, il est frappant de constater que la rivalité politique des principaux bailleurs de fonds s'exprime notamment à propos de l'organisation de la vulgarisation agricole et de l'encadrement des agriculteurs (Training and Visit, Farming system research, Recherche/Développement, Conseil de gestion...). En y regardant de plus près, on constate peu de différences entre ces doctrines si ce n'est, ici encore, l'accent mis, à un moment donné, sur l'une des composantes du populisme bureaucratique ou sur l'un des registres du populisme. Les agences de développement peuvent d'ailleurs nuancer leurs doctrines selon les conjonctures et défendre les mêmes opinions que leurs rivaux à des moments différents. Mais l'important pour chacune des diverses agences pourrait être plutôt de «visibiliser» et de négocier son intervention.

On voit se développer, autour de l'impératif de la participation des populations, des orientations récentes qui peuvent fort bien amorcer un nouveau réajustement des positions et, par conséquent, une réactivation du populisme bureaucratique traditionnel au nom même de la défense de l'approche participative. Du côté des agences d'aide bilatérales et internationales, la justification de l'approche participative tend à être formulée en termes de maintenance et de durabilité des projets. Dans cette perspective est explicitement affirmée la relation entre le «pilotage par la demande», d'une part, et la solvabilité de cette demande, comme principale garantie de durabilité, d'autre part. Est-ce l'annonce d'une phase de retrait, chez ce type d'opérateur, de l'idéologie participative orientés sur les besoins fondamentaux, laissant les populations les plus démunies aux organismes humanitaires et se préoccupant des seuls paysans solvables ? Simultanément, dans le monde des ONG, celles du Nord sont de plus en plus nombreuses à se définir comme «associations de soutien international», c'est-à-dire à intervenir indirectement en soutenant des ONG partenaires ou «intermédiaires» du Sud (BROWN 1990, Lecomte 1991). Par ailleurs, ces dernières revendiquent le plus normalement du monde de se substituer aux nouveaux experts non gouvernementaux. Enfin, les agences

gouvernementales et internationales s'adressent de plus en plus à des ONG locales ou à des experts locaux. Ces tendances à une forte (et légitime) professionnalisation du développement au niveau local sont des nouvelles donnes qui ne manqueront pas d'être «évaluées» par les bailleurs de fonds, gouvernementaux ou non, au risque de faire apparaître chez ces «courtiers du développement» des stratégies sociales jugées incompatibles avec les objectifs participatifs.

La convergence de ces inflexions n'est-elle pas susceptible, à l'instar des critiques adressées à «l'associationnisme» dans les années 1920 ou au Community Development à la fin des années 1950, de provoquer un renvoi du balancier vers le registre misérabiliste et vers la variante de la «participation provoquée par le haut» du populisme bureaucratique, préparant une redécouverte ultérieure de la «participation par le bas»? L'insistance mise, tant au sein des agences gouvernementales que des ONG, sur les contraintes de coût et de durabilité des projets (voire sur la solvabilité des populations ciblées comme gage de leur participation) semble aller dans ce sens. A moins que le partage des rôles entre les grandes agences de financement (dont la Banque mondiale) et les ONG s'institutionnalise⁴³ de manière à cadenciser encore plus l'imaginaire du développement.

On peut donc identifier dans l'histoire institutionnelle du développement quelques facteurs typiques de variabilité qui déclinent le paradigme participatif en fonction des conjonctures, des intérêts et des rapports de force du moment. Mais si le jeu des intérêts provoque des fluctuations et des alternances entre les différentes figures possibles du populisme bureaucratique, il en renforce simultanément la capacité de résilience. En générant en permanence critiques, débats et réajustements, il entretient la pratique discursive du développement dans l'un ou l'autre de ses variantes ou de ses registres et la focalise sur le problème de la participation des populations, quitte à s'interroger sur les fonctions cachées de la participation : récupération politique (GOUSSAULT 1976, HAUBERT 1981, JOBERT 1983) ou tout simplement transferts des coûts aux organisations locales (MATHIEU 1992).

La routinisation occulte la répétitivité de l'argumentaire et protège de toute remise en cause les schémas conceptuels de la culture du développement, au moyen de l'argumentaire des effets pervers ou, si besoin est, de la réinvention de sa tradition. On dit souvent que les développeurs n'ont pas de mémoire. Mais cela n'est pas un défaut du système, c'est précisément la marque d'un habitus culturel qui en garantit la reproduction.

43 Sur le partage raisonné des tâches entre agences gouvernementales et ONG et sur leur interrelation financière, voir BROWN 1990.

Conclusion

La participation paysanne est un élément régulier des discours et des pratiques d'intervention en milieu rural. L'approche participative ne paraît originale et récente que parce qu'elle réinvente périodiquement une tradition opposée, supposée servir les intérêts dominants : celle de l'encadrement autoritaire et tout puissant, parangon de l'anti-participation, et contre laquelle l'approche participative s'imposerait progressivement par la force des faits.

A partir de ce constat, il est possible de rendre compte de la place et de la fonction du modèle participatif dans l'histoire passée et présente du dispositif de développement. Ce modèle, dérivé du populisme bureaucratique, est considéré comme l'idéal-type des valeurs, des pratiques et des institutions du développement. Le modèle participatif lui est doublement associé puisqu'il découle de la fonction critique inhérente au mode de fonctionnement bureaucratique et qu'il fait écho au populisme de la construction sociale du «réel africain» que la culture du développement induit.

Néanmoins, deux sortes de critiques peuvent être adressées à cette reconstruction.

La première est de sous-estimer gravement la non moins grande régularité des valeurs et des pratiques autoritaires et centralistes dans l'histoire et l'actualité du développement. A cela on peut répondre que l'argument central de notre thèse n'est évidemment pas de faire une lecture révisionniste et «participative» de l'histoire coloniale et du transfert institutionnel opéré après la colonisation, mais bien d'insister sur l'ambiguïté que l'approche participative partage avec toute entreprise de développement, même non participative. Ce qui est précisément troublant, c'est la capacité du modèle autoritaire à se couler dans le moule participatif et, réciproquement, la tendance très forte de l'approche participative à se faire autoritaire et centraliste — ne serait-ce qu'en enjoignant les populations à déclarer quels sont leurs vrais besoins et à se mettre à la tâche pour y pourvoir, sous condition supplémentaire que ces besoins et les moyens de les satisfaire soient jugés compatibles avec la mission et les compétences des agences qui «provoquent» la participation !

La seconde objection est qu'en procédant par la méthode de l'idéal-type, on oblitère le fait que la participation recouvre dans les pratiques réelles des degrés d'implication des populations très différents — notamment dans la procédure de définition des projets. Sous le couvert de la participation, bien des projets ne laissent effectivement pas la parole aux populations, tandis que d'autres le font (LAVIGNE DELVILLE 1992-b). Certes. Mais cet argument déplace le problème plutôt qu'il ne le résout car il ne se conçoit qu'une fois intériorisée la croyance que populisme et administration légale-rationnelle sont non seulement compatibles mais encore capables de produire cette synergie que l'on appelle le développement. C'est une raison supplémentaire de se garder

de confondre le modèle idéal, normatif, et l'idéal-type au sens heuristique du terme qui rend compte du fait qu'à l'insu du modèle idéal, l'approche participative est d'abord et avant tout un mode historique de «gouvernementalité».

De ce point de vue, ce qui semble être actuellement une nouveauté (à mettre à l'actif des recherches socio-anthropologiques) réside moins dans un progrès décisif de la participation des populations ⁴⁴ que dans le regard porté sur les présumés obstacles qu'elle doit affronter. De plus en plus est levée l'illusion d'une participation authentique qui ne serait pas détournée par les acteurs ou groupes d'acteurs. «La récupération des structures par les acteurs (qu'ils soient administratifs ou ruraux) fait partie du jeu social normal» (LAVIGNE DELVILLE 1992-b) ⁴⁵. Cette illusion est celle de l'intemporalité sociale des interventions de développement.

En prendre conscience constitue une avancée significative. D'une part, cela autorise à remarquer que cette illusion demeure fréquente chez les partisans les plus rigoristes de l'approche participative, qui préfèrent ignorer la complexité du social (une approche participative bien informée ne peut être «intégriste»). D'autre part, cela permet de souligner deux points essentiels dans la mise en œuvre de l'approche participative. Le premier consiste à promouvoir une procédure explicite de négociation entre développeurs et développés et entre les différentes catégories de «développés» pour organiser dans la mesure du possible le «jeu social normal» (LAVIGNE DELVILLE 1992-b, OLIVIER DE SARDAN 1990). Le second est de reconnaître le poids de l'environnement politique sur le devenir du développement participatif en Afrique (YUNG et ZASLAVSKY 1992, KWAN KAI HONG 1991, DOZON 1991). L'approche participative peut donc rompre avec la figure du populisme bureaucratique à la double condition que, du point de vue de la théorie, le «populisme méthodologique» soit dissocié du «populisme idéologique» (OLIVIER DE SARDAN 1990-b) et que, du point de vue de l'action, l'intervention de développement soit dissociée de la croyance positiviste en l'ingénierie sociale. Cet essai vise à souligner les difficultés d'une telle rupture avec la culture historique du développement dont la connaissance et les implications restent encore largement occultées par des stéréotypes, fussent-ils inspirés par les meilleures intentions.

44 MERCOIRET 1990, LAVIGNE DELVILLE 1992-a, LACHENMANN *et al.* 1990, BOSCH *et al.* 1990. Dans ce dernier document, les auteurs soutiennent que la différence d'efficacité des méthodes participatives et non participatives est faible du point de vue de l'adoption des thèmes techniques par les paysans, la variable déterminante étant le caractère incitatif ou non de l'environnement des producteurs.

45 La micro-anthropologie des projets en administre bien la preuve. *Cf.*, entre autres LONG 1984, BIRSCHENK 1988, CREHAN and von OPPEN 1988, OLIVIER DE SARDAN 1990, DAANE et MONGBO 1991, JACOB 1991, BLUNDO 1992.

Bibliographie

- ADAM J., 1937, «De l'écologie agricole à l'écologie coloniale», *L'agronomie coloniale*, n° 237 (sept. 1937).
- ANCIAN G., 1956, «La modernisation du paysannat dans les territoires d'outre-mer», La Documentation française, *Notes et Études Documentaires*, n° 2129.
- ANONYME 1959, *Une forme de vulgarisation agricole d'assistance technique en AOF*, Centre CCTA/OAA pour le développement de la vulgarisation agricole, Ibadan.
- ANOUMA R., 1977, *Les sociétés indigènes de prévoyance, la Caisse centrale de crédit agricole mutuel : organisation, fonctionnement et rôle en Côte d'Ivoire jusqu'à la veille de la II^e guerre mondiale*, Annales de l'université d'Abidjan, série I., t. V.
- BAILLAUD E., 1912, *La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale*, Paris-Toulouse, Hachette-E. Privat.
- BARE F., 1987, «Pour une anthropologie du développement économique», *Études Rurales*, 105-106 : 267-298.
- BASTIDE R., 1971, *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot.
- BATES D. J. and DONALDSON, G.F., 1975, *Changement d'orientation dans le domaine des prêts au secteur rural par le groupe Banque mondiale*, Finances et Développement, 14, 1.
- BAYART J.-F., 1981, *La politique par le bas en Afrique Noire. Questions de méthode*, Politique Africaine, 1 : 53-82.
- BECKETT W.H., 1953, *Afrique occidentale britannique* in INCIDI, 1953.
- BECKETT W.H., 1953, *Économie rurale. Rapport général*, in INCIDI 1953.
- BELLONCLE G., 1979, «Développement par la participation ou libéralisme sauvage ?», *Esprit*, mai : 146-154.
- BELLONCLE G., 1987-a, éd., *Recherche, vulgarisation et développement rural en Afrique noire*, Paris, ministère de la Coopération.
- BELLONCLE G., 1987-b, «Comment associer les producteurs ? Pour une approche "participative" de la recherche et de la vulgarisation», in Belloncle 1987-a.
- BERGERET A., 1985, «Les sociétés indigènes de prévoyance : Du Maghreb à l'Afrique Noire, dérive d'une institution», in *Les techniques de conservation des grains à long terme*, Paris, Éditions du CNRS : 171-191.
- BERTHOME J., 1990, «Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest», *Économie et Humanisme*, 314 : 15-27.
- BIERSCHENK T., 1988, *Development projects as arenas of negotiation for strategic groups*, *Sociologia Ruralis*, 28, 2-3 : 146-160.
- BINNS Sir Bernard, 1953, *Introductory Paper by the Organization of the United Nations*, in INCIDI, 1953.
- BLUNDO G., 1992, «Le conflit dans l'entente. Coopération et compétition dans les associations paysannes de Koungheul (Sénégal)», *Bulletin de l'APAD*, 4 : 33-50.
- BOSC P.M., CALKINS P. YUNG, J.M., 1990, *Développement et recherche agricole dans les pays sahéliens et soudaniens d'Afrique*, DSA-CIRAD, Montpellier.
- BRASSEUR G., 1957, L'AOF., IFAN-Dakar, *Initiations africaines*.
- BREVIE (gouverneur Général), 1936, *Trois études*, Gorée, Imprimerie du Gouvernement.
- BROWN D., 1990, «Rhetoric or reality ? Assessing the role of NGOs as agencies of grassroots development», *Bulletin of University of Reading Agricultural Extension and Rural Development Department*, 28 : 3-10.
- Bulletin of university of reading agricultural extension and rural development department*, 1990, «NGO'S in development», 28.
- Cahiers du CIDEP*, 1990, n° spécial «Projet et projets», Louvain-la-Neuve, 7.

CATY R., 1936, «L'amélioration des plantes de culture indigène aux colonies», *L'agronomie coloniale*, n° 218 (février 1936) et n° 219 (mars 1936).

CERF, M. et LENOIR D., 1987, *Le développement agricole en France*, Paris, PUF., coll. Que sais-je ?

CERNEA M.M., 1985, *Putting People First : Sociological Variables in Rural Development*, New-York, Oxford university Press.

CHAMBERS R., 1983, *Rural Development : putting the last first*, London, Longman, (trad. fr. : *Développement rural. La pauvreté cachée*, Paris, CTA-Karthala).

CHOMBART de LAUW P.-H., 1990, «Développement économique et dynamique culturelle en Afrique», *Cahiers du GEMDEV*, 17, L'avenir des tiers-mondes, Afrique.

COHEN J.M., CULAGOVSKI G.A., UPHOFF N.T., WOLF, D.L., 1978, *Participation at the local level : a working bibliography*, Cornell University.

COHEN J.M., UPHOFF N.T., 1980, «Participation's Place in Rural Development : Seeking Clarity through Specificity», *World Development*, 8 : 213-235.

COHEN W.B., 1973, *Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer à l'École coloniale*, Paris, Berger-Levrault.

CREHAN K. and von OPPEN A., 1988, «Understandings of «Development»: an arena for struggle. The story of a development project in Zambia», *Sociologia ruralis*, 28, 2-3 : 113-145.

DAANE J.R.V. and MONGBO R.L., 1991, «Peasant influence on development projects in Benin : a critical analysis», *Genève-Afrique*, 29, 2 : 49-76.

DELAFOSSÉ M., 1927, *Les nègres*, Paris, F. Rieder.

DELAIGNETTE R., 1931, *Les paysans noirs*, Paris, Stock.

DELAIGNETTE R., 1946, *Service africain*, Paris, Gallimard.

DELAIGNETTE R., 1953, *Politique et droits agraires. Rapport général* in INCIDI, 1953.

DESCHAMPS H., 1975, *Roi de la brousse. Mémoires d'outre-Mondes*, Paris, Berger-Levrault.

DEVEZE J.-C. ET ROUVIERE M.-C., 1991, *Réflexions sur l'évolution du rôle de la Coopération française en matière d'appui aux organisations paysannes*, Paris, Caisse centrale de coopération économique.

DIA M. 1952, *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 3^e édition.

DIDIERLAURENT M., 1985, «Les ONG dans le développement rural. Quelles alternatives ?», *Paysans, experts, et chercheurs en Afrique Noire. Sciences sociales et développement rural*, P. Boiral et al., éd., Paris, Ciface-Karthala.

DOZON J.-P., 1991, «Le dilemme connaissance-action : le développement comme champ politique», *Bulletin de l'APAD*, 1 : 14-17.

DUMONT L., 1977, *Homo aequalis*, Paris, Gallimard.

DUMONT L., 1985, «Identités collectives et idéologie universaliste : leur interaction de fait», *Critique*, XLI, n° 456 : 506-518.

EICHER C.K. et STAATZ J.M. ed., 1984, *Agricultural Development in the Third World*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press.

ELA J.-M., 1982, *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.

FAO., 1959, *Bien-être rural. Développement de la vulgarisation agricole*, Conférence d'Ibadan 1959. Communications : «Une forme de vulgarisation agricole d'assistance technique en AOF», «Les rapports entre la vulgarisation agricole et la formation générale» (M. Gaudy).- «Note sur la vulgarisation agricole au Dahomey»(anon.).

FAO., 1990, «Participation en pratique. Leçons tirées d'un programme FAO», *Développement Rural*, janv., 12.

FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

- FOUCAULT M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1971, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- FREUD C., 1991, «Qu'attendent les bailleurs de fonds des anthropologues ?», *Bulletin de l'APAD*, 1 : 22.
- GALT D. C. and MATHEMA, S. B., 1987, *Farmer participation in Farming System Research*, Farming System Support Project, 5, 1 : 1-5.
- GAUTIER-WALTER A., 1951, *Afrique noire terre inconnue. La croisière noire de la santé*, préface de L.S. Senghor, Paris, Frédéric Chambriand.
- GAYET G., 1953, *L'Office du Niger*, in INCIDI, 1953.
- GENTIL D., 1984, *Les mouvements coopératifs dans l'Afrique de l'Ouest francophone*, thèse d'État, EHESS, 2 tomes.
- GENTIL D., 1984, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, L'Harmattan-UCI.
- GENTIL D. et MERCOIRET, M.-R., 1991, «Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique Noire ?», *Revue Tiers-Monde*, 128.
- GENTIL D., LE GENTIL, A., MARTY, A., SPINAT, J.-B., 1990, *L'appui aux organisations paysannes en Afrique*, Paris, CCCE.
- GIRARDET R., 1972, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, La Table Ronde, Le Livre de poche.
- GOUSSAULT Y., 1976, «L'État et le développement de l'agriculture : le concept d'intervention», *Revue Tiers-Monde*, 67 : 615-633.
- GRIGNON C., PASSERON, J.C., 1990, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard et Le Seuil.
- Groupe de travail Coopération française, 1989, *Les interventions en milieu rural. Principes et approches méthodologiques*, MCD.
- HARDY G., 1929, *Nos grands problèmes coloniaux*, Paris, A. Colin.
- HARDY G., 1933, *Géographie et colonisation*, Paris, Gallimard.
- HARROY J.P., 1944, *Afrique, terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, Bruxelles, Marcel Hayez, Office international de Librairie.
- HAUBERT M., 1981, «De la tradition communautaire à la modernité coopérative : évolution, greffage ou récupération ?», *Revue Tiers-Monde*, 88 : 789-808.
- HENRY Y., 1914, *Contribution à l'étude de l'arachide en AOF. Recherches expérimentales de 1913 et programme d'études pour 1914*, L'agronomie coloniale, 1914 : 80.
- HENRY Y., 1922, *Le programme agricole. Exposé du programme. Campagne 1921*, Gouvernement général de l'AOF, Paris Larose.
- HIRSCHMAN A.O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard.
- HOBSBAWM E. and RANGER, T., 1983, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press.
- HOLDCROFT L.E., 1984, «The Rise and Fall of Community Development, 1950-1965», in Eicher and Staatz 1984 : 46-58.
- HOUEE P., 1989, *Les politiques de développement rural. Des années de croissance aux temps d'incertitude*, Paris, INRA- Economica.
- HULME D. and TURNER M., 1990, *Sociology and Development. Theories, Politics and Practices*, Harvester Wheatsheaf, New York.
- HYDEN G., 1983, *No shortcuts to progress. African development management in perspective*, Berkeley, University of California Pres
- HYDEN G., 1985, «La crise africaine et la paysannerie non capturée», *Politique africaine*, 18 : 93-113.
- Institut international des civilisation différentes (INCIDI), 1953, *Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux et sub-tropicaux*, C.R. de la 28^e session tenue à La Haye les 7, 8, 9 et 10 septembre 1953, Bruxelles.

IONESCU G. and GELLNER, E., éd., 1969, *Populism. Its Meanings and National Characteristics*, London, Weidenfeld and Ncholson.

JACOB J.-P., 1991, «Entre décentralisation et désengagement. Principes et problèmes de l'auto-organisation paysanne en Afrique», in KWAN KAI HONG, éd., 1991 : 41-48.

JAMIN J.-Y., 1992, *Évolution du problème foncier à l'Office du Niger (Mali)*, Journée «Systèmes irrigués», Montpellier, CIRAD-SAR.

JOBERT B., 1983, «Centre, périphérie et politique de participation populaire : esquisse théorique», *Annuaire du Tiers-Monde*, 8 : 53-60.

KITCHING G., 1982- *Development and Underdevelopment in Historical Perspective. Populism, Nationalism and Industrialisation*, London and New York, Methuen.

KWAN KAI HONG, éd., 1991, Jeux et enjeux de l'auto-promotion. Vers d'autres formes de coopération au développement, Paris-Genève, PUF.-Cahiers de l'UUED.

LABOURET H., 1928, «Le coton et l'indigène», *Africa*, I, 3 : 320-337.

LABOURET H., 1941, *Paysans d'Afrique noire*, Paris, Gallimard.

LABOURET H., 1952, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Larose.

LACHENMANN G., 1992, *Social movements and civil society in West Africa*, German Development Institute.

LACHENMANN G. et al., 1990, *Organisations paysannes au Sénégal : comment renforcer les structures intermédiaires dans le processus de transformation socio-économique*, Berlin, Institut allemand de Développement, .

LACOSTE Y., 1978, «Vocabulaire et problématique du sous-développement», *Connaissance du Tiers-Monde*, cahiers Jussieu/4, UGE. 10/18, Paris.

LATOUCHE S., 1988, *Contribution à l'histoire du concept de développement* in Pour une histoire du développement, C. Coquery-Vidrovitch, D. Hemery, J. Piel eds, Paris, L'Harmattan.

LATOUCHE S., 1989, *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte.

LAVIGNE DELVILLE P., 1988, *Problématique pour l'étude des groupements villageois. La fonction du groupement dans le processus de transition*. Pistes de débat pour le réseau GAO, Paris, GRDR.

LAVIGNE DELVILLE P., 1992-a, «Groupements villageois et processus de transition», *Cahiers des Sciences Humaines*, Paris, ORSTOM, 28, 2 : 327-343.

LAVIGNE DELVILLE P., 1992-b, «Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions sur le texte de J.-P. Chauveau», *Bulletin APAD*, n°3 : 31-34.

LAVILLE P., 1972, *Associations rurales et socialisme contractuel en Afrique noire*, Paris, Cujas, 1972.

LECOMTE B., 1991, «Processus d'auto-promotion et formes d'appui adaptées», in KWAN KAI HONG, éd., 1991 : 49-72.

LE ROY E., 1991, «L'expertise internationale en Afrique : le cas de l'expertise juridique sur les questions foncières», *Bulletin de l'APAD*, 2 : 16-25.

LECOMTE Y., 1993, «Motorisation en région Centre de Côte d'Ivoire : les expériences AVB et PMP», *L'Innovation en milieu rural II*, Montpellier, Laboratoire d'études agraires, ORSTOM : 175-192.

LELE U., 1975, *The Design of Rural Development. Lessons from Africa*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore and London (trad. fr. : *Le développement rural. L'expérience africaine*, Paris, Economica).

LELE U., 1989, *Gérer le développement de l'agriculture en Afrique*, Finances et Développement, 26, 1.

LELE Uma, 1984, «Rural Africa : Modernization, Equity, and Long-Term», in Eicher and Staatz, 1984.

LONG N., 1984, «Creating space for change. A perspective on the sociology of development», *Sociologia Ruralis*, XXIV, 3/4.

- MAIR L., 1933, «Colonial administration as a science», *Journal of the African Society*, XXXII, 129 : 366-371.
- MALINOWSKI B., 1929, «Practical anthropology», *Africa*, II, 1 : 22-38.
- MARLOIE M., 1986, *Les changements dans la régulation du marché des céréales en France depuis la fin du XIX^e siècle*, Études du CIHEAM-IAM, déc. : 217-230.
- MATHIEU P., 1992, «Participation paysanne ou transfert des coûts aux organisations locales ? L'agriculture irriguée et le désengagement de l'État au Sénégal et à Madagascar», *État et Société dans le Tiers-Monde*, M. HAUBERT, éd., Paris, IEDES : 64-71.
- Mc NAMARA R., 1977, *Une vie meilleure pour deux milliards d'hommes*, Paris, Denoël.
- MEISTER A., 1969, *Participation, animation, développement*, Paris, Anthropos.
- MEISTER A., 1977, *La participation pour le développement*, Paris, Les éditions ouvrières.
- MERAT L., 1947- *Fictions... et réalités coloniales*, Paris, Recueil Sirey
- MERCOIRET M.-R., 1990, «L'émergence des dynamiques sociales. Une réponse au désengagement de l'État», in *L'avenir de l'agriculture dans les pays du Sahel*, Montpellier, CIRAD : 49-58.
- Ministère de la Coopération, 1976, *Réflexions nouvelles sur le développement rural, Études et Documents n° 25*.
- MORAWETZ D., 1977, *Vingt-cinq années de développement économique : 1950-1975*, Paris, Economica-Banque mondiale.
- MUMFORD W.B., 1933, *East Africa. Some problems in native economic development and a possible solution in co-operative societies*, *Africa*, VI, 1 : 27-37.
- NISBET R.A., 1970, *Social Change and History. Aspects of the Western Theory of Development*, London.
- OCDE., 1978, *Examen 1978. Coopération pour le développement. Efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement*.
- OLIVIER de SARDAN J.-P., 1990-a, «Sociétés et développement», in *Sociétés, développement et santé*, D. Fassin et Y. Jaffré, éd., Paris, Ellipses.
- OLIVIER de SARDAN J.-P. 1990-b, «Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance», *Cahiers d'Études africaines*, XXX (4), 120 : 475-492.
- OUEDRAOGO B.L., 1983, «Une association traditionnelle participée : le "naam"», *Annuaire du Tiers-Monde*, 8 : 145-156.
- PELISSIER P., 1953, *Afrique occidentale française*, in INCIDI, 1953.
- PELLERAY E., 1923, *L'Afrique occidentale française. Le milieu, l'organisation, la mise en valeur. Le Togo*. Édité. Notre Domaine Colonial, Paris.
- PHILLIPS A., 1989, *The Enigma of Colonialism, British Policy in West Africa*, Londres, James Currey, Indiana University Press.
- POTTIER J., Ed., 1993, *Practising Development. Social Science Perspective*, London & New York, Routledge.
- POULLON J., 1991, Tradition, in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, P. BONTE et M. IZARD, éd., Paris, PUF.
- RICHARDS P., 1985, *Indigenous Agricultural Revolution*, London, Hutchinson.
- ROBQUAIN Ch., 1949, *Les richesses de la France d'Outre-Mer*, Paris, Payot.
- ROBERTSON A.F., 1984, *People and The State. An Anthropology of Planned Development*, Cambridge University Press.
- ROLLAND L. et LAMPUE P., 1940, *Précis de Législation coloniale*, Paris, Dalloz.
- ROSSETTI C., 1985, «B. Malinowski, the sociology of 'modern problems' in Africa and the 'colonial situation'», *Cahiers d'Études Africaines*, XXV, 4 : 477-504.

- RUOPP P., 1953, *Approches to Community Development*, Bruxelles, Uitgeversmaatschappij A. Manteau N.V.
- SAHLINS M., 1980, *Au cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, Gallimard.
- SARRAUT A., 1923, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot.
- SAUL P., 1969, *Africa*, in : IONESCU and GELLNER, éd., 1969.
- SAUTTER G., 1953, *Afrique équatoriale française*, in INCIDI 1953.
- SCHLIPPE D. de, 1953, *Le relèvement rural en fonction de la coutume agricole. L'expérience du Soudan anglo-égyptien*, in INCIDI 1953.
- SCHMITZ J., 1991, «Les sciences et les techniques appliquées au développement et l'anthropologie», *Bulletin de l'APAD*, n°2 : 9-15.
- SNERCH S., 1988, *Dynamiques d'organisation du monde rural sahélien. Enjeux et limites des groupes paysans et des organisations rurales*, Paris, OCDE.
- Sociologia Ruralis*, 1988, «Aid and Développement», n° spécial, XXVIII, 2/3.
- SOEST J. Van, 1978, *The Start of International Development Cooperation in the United Nations 1945-1952*, Yssen, Van Gorcum.
- SPITTLER G., 1984, «Peasants, the administration and rural development», *Sociologia Ruralis*, 24 : 7-9.
- SPITTLER G., s.d., *L'administration coloniale en Afrique occidentale française (AOF) : despotisme et bureaucratie*, multigr.
- STAAZ J.M. et EICHER C.K., 1984, «Agricultural Development Ideas in Historical Perspective», in Eicher and Staatz 1984.
- STANER P., 1953, *Le développement rural au Congo belge et au Rwanda-Urundi*, in INCIDI 1953.
- STRICKLAND C.F., 1933, *Co-operation for Africa*, Africa, VI, 1 : 15-26.
- TEULINGS A.W.M., 1973, «Modèles de croissance et de développement des organisations», *Revue française de sociologie*, XIV : 352-370.
- THENEVIN P., 1989, *Processus de décision dans les actions de développement. Mode d'organisation et responsabilisation des acteurs. Quelques exemples*, Paris, CCCE.
- TIMMS, N., 1985, «Social work», *The Social Science Encyclopedia*, A. Kuper and J. Kuper, éd., London and New York, Routledge : 793-794.
- VAN LIER, R.A., 1953, *Vie sociale rurale. Rapport général* in INCIDI 1953.
- VERDES-LEROUX, J. 1978, *Le travail social*, Paris, Éditions de Minuit.
- VUARIN R., 1988, *Abandonner le développement ?*, Information sur les sciences sociales, 27, 1 : 47-81.
- WEBER E., 1983, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard-Éditions Recherches.
- WEBER M., 1947, *The Theory of Social and Economic organization*, ed. with an intr. of T. Parsons, The Free Press, New-York.
- WEBER M., 1991, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard.
- YUDELMAN M., 1977, *Les projets de développement rural intégré : l'expérience de la Banque*, Finances et Développement, 14, 1.
- YUNG M. et ZASLASVSKY, J., 1992, *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs*, Montpellier, CIRAD-DSA.

29/1/95 } Pas de "encours"
Pas de "encours"
A
DON FR

SOUS LA DIRECTION DE
Jean-Pierre Jacob et Philippe Lavigne Delville

Les associations paysannes en Afrique

Organisation et dynamiques

CEDEP - ORSTOM
Reçu le 20-3-96....

APAD
La Vieille Charité
13002 Marseille

KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris

IUED
24, rue Rothschild
1211 Genève 21

Fonds Documentaire ORSTOM



010006111

INV. 08144